



Le portrait du Journal du Palais Planches anatomiques

Antoine Tracqui, médecin légiste bisontin ayant notamment travaillé sur le féminicide d'Alexia Daval, vient de publier le deuxième tome de sa série de BD intitulée « Autopsie ». Page 24

Kiné : une filière bancal ?

Enquête : en France, les Instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) affichent des disparités frappantes : 31 écoles publiques à seulement 200 € par an contre 23 établissements privés, où les frais grimpent jusqu'à 10.000 €. Page 11

« Il ne faut pas jouer avec l'économie »

Dans un entretien accordé à l'association ResoHebdoEco, qui regroupe 26 titres de presse économique régionaux, Patrick Martin, président du Medef, se dit préoccupé par le fossé grandissant entre le débat politique et les réalités économiques dans notre pays. Page 19



6 pages d'annonces légales
Lire les pages 13 à 18

Le modèle viticole sauvé par la Loi de finances



« C'est une énorme victoire ! ». En cette matinée du 6 février où le Sénat clôt définitivement les débats et entérine la Loi de finances 2025, Thiebaut Huber ne cache pas sa joie. Le président de la Confédération des appellations et des vignerons

de Bourgogne (CAVB) également trésorier de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'origine contrôlées (CNAOC) a de quoi être content : en révisant en profondeur les plafonds d'exonération

fiscale sur la transmission des terres agricoles, le législateur vient en effet d'exaucer une demande de longue date des viticulteurs qui, assure Thiebaut Huber, va impacter « 85 à 90 % des exploitations bourguignonnes », soulageant des

vignerons, souvent contraints de vendre les parcelles familiales faute de pouvoir faire face aux droits de mutation dans un contexte de pression foncière délirant...

Page 21

Bientôt une Cité des horlogers à Morteau

D'ici deux ans à Morteau seront réunis en un même lieu, les collections du musée de la montre de Villers-le-Lac, celles d'outils horlogers de la commune des Gras et celles de l'actuel musée de l'horlogerie de Morteau. L'écrin choisi pour accueillir cette riche histoire horlogère locale qui s'étend des premiers paysans hor-

logers jusqu'à l'ère industrielle est le château Pertusier. Près de 7 M€ vont être investis pour transformer ce lieu d'époque Renaissance, classé monument historique, en une Cité des horlogers de 1.200 m² avec notamment pour objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Page 8

Le « court-voiturage » en test dans l'Yonne. Page 9



**BATISSEURS
BOURGUIGNONS**
la maison passion

N° 1 RÉGIONAL



**CONSTRUCTEUR
DE MAISONS
INDIVIDUELLES**



R 28302 - 4954 - 2€



Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara



Domiciliation
Bureaux permanents
Bureaux de passage

Salles de réunion

Secrétariat

8 chemin de la Noue, 21600 LONGVIC - contact@gessicacenter.fr - 03 80 52 03 52 - www.gessicacenter.fr

Evolution du chômage en France



Le chômage progresse

Selon les chiffres publiés fin janvier par la direction des statistiques du ministère du Travail (Dares), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A - sans aucune activité - a augmenté de 3,5 % en 2024 en France (hors Mayotte). Au quatrième trimestre 2024, le chômage a connu sa plus forte remontée en une décennie en dehors de la Covid-19 : +3,9 % par rapport au trimestre précédent. Cela représente 117.000 demandeurs d'emploi : ils sont aujourd'hui 3,1 millions à l'échelle nationale. Pourtant, le nombre de demandeurs d'emploi reste à un niveau bas par rapport aux dix dernières années : au premier trimestre 2015, la France comptait plus de 3,7 millions de demandeurs d'emploi sans activité. Pendant la Covid-19, ce nombre a atteint près de 4,4 millions (au second trimestre 2020).

TikTok progresse



TikTok séduit toujours plus

C'est depuis plusieurs années le réseau social qui a le vent en poupe : malgré une menace de bannissement finalement levée aux États-Unis, TikTok séduit de plus en plus d'utilisateurs grâce à un contenu facilement consommable et reposant sur un système de recommandation basé sur un algorithme très efficace pour captiver son public. En France, selon les données récoltées par Statista, un peu plus de quatre personnes sur dix interrogées en France (41 %) disaient utiliser régulièrement TikTok en 2023/2024, ce qui en fait la quatrième plateforme la plus populaire, après Facebook (69 %), Instagram (56 %) et YouTube (55 %). C'est une importante hausse depuis 2019/2020, où seulement 11 % des répondants à l'enquête disaient utiliser régulièrement TikTok. Sans surprise, la part des utilisateurs de la plateforme était plus élevée chez les plus jeunes générations.

L'indice d'égalité des sexes en Europe



Europe et égalité des genres

D'après l'Indice d'égalité des sexes 2024 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes - qui se base principalement sur des données de 2022 -, il reste encore du chemin à faire en Europe pour atteindre la pleine égalité des droits entre les femmes et les hommes ! L'indice qui se base sur différentes catégories principales dont le travail, l'argent ou l'éducation, prend également en compte d'autres facteurs comme la violence envers les femmes, et les « inégalités croisées », désavantages durables qui résultent d'un mélange de privations économiques et de discriminations fondées sur l'identité. Avec un score de 76,1 sur 100, la France se classe sixième et plusieurs points au-dessus de la moyenne des pays de l'UE, située à 71. Comme chaque année, la Suède arrive en tête (avec un score de 82 sur 100) suivie par les Pays-Bas et le Danemark.

baromètre

À Dijon, Event'Hi propose à tous des activités diverses pour allier bons moments et rencontres garanties sans algorithmes, sans pression du « match » ni filtres digitaux.



Eva Jaber : des rencontres... comme dans la vraie vie

Dijon Passer de bons moments en apprenant à danser le tango, à confectionner des cocktails ou se lancer dans le théâtre d'impro tout en faisant des rencontres, c'est le pari d'Event'Hi, la start-up dijonnaise que vient de lancer Eva Jaber. L'idée de l'entrepreneuse est née lorsqu'après une séparation, elle s'est retrouvée une semaine sur deux en solo. « Je vivais une deuxième vie d'étudiante, mais avec plus d'argent », se souvient-elle. Au moment de se recréer un réseau de copines, puis d'envisager une nouvelle rencontre amoureuse, Eva réalise rapidement que les applications existantes sur le marché ne sont pas adaptées. Elle va donc l'inventer ! Et c'est ainsi qu'Event'Hi est né. Concrètement sa plateforme expose un « éventail » de propositions variées (sportive, culturelle, de divertissement...) ani-

mées par des prestataires professionnels locaux qu'Eva a testées pour permettre à tous (en solo, en couple...) et sans limite d'âge, de pratiquer une activité tout en faisant des rencontres... sans les filtres imposés par les algorithmes qui peu ou prou, vous font rencontrer un clone de vous-même. « La relation qui se passe entre les gens, si elle existe, peut être amicale, professionnelle, amoureuse... dénombre Eva Jaber. Il n'y a pas de "match", on ne sait pas qui viendra... C'est comme dans la vraie vie ! »

SANS LIMITES !

Chaque proposition regroupe entre six et douze personnes maximum, avec un panier moyen à 20-30 €, sans engagement ultérieur, à part... l'envie ! Eva Jaber marge à 30% pour faire vivre sa start-up, qui compte actuellement 140 inscrits.

Ancienne responsable juridique (elle

a notamment passé 13 ans dans la maison Louis-Latour et parle avec émotion de son ancien patron, Louis-Fabrice Latour), Eva Jaber a lancé Event'Hi sous forme d'une SAS qu'elle gère à pleins temps et fait évoluer sa structure dans un écosystème inspirant : elle est accompagnée pendant six mois par Les Docks Numériques (programme Booste à start up), est membre du club d'entrepreneurs Lookmonbiz et fait fructifier son réseau pour proposer de nouveaux prestataires, trouver de nouveaux lieux... À l'avenir, elle verrait bien Event'Hi prospérer sous forme de franchise, sans limites : après tout l'envie de faire des rencontres n'a pas de frontières et Event'Hi se prononce très bien à l'international...

Emmanuelle de Jesus

♦ event-hi.com

Ils bougent.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE.

À la suite du décès de Patrick Gendraud, le 1^{er} janvier, l'assemblée territoriale a élu vendredi dernier celui qui occupait jusqu'ici le poste de premier vice-président, **Grégory Dorte**, 24 voix contre 7 recueillies par le candidat d'opposition de gauche, Yves Vecten. Pressenti à la candidature, André Villiers - déchu de son mandat de député lors du scrutin de juillet et ancien président du conseil départemental entre 2011 et 2017 - a finalement apporté son soutien au maire de Villeneuve-sur-Yonne. « Il est important de poursuivre le travail débuté en 2021, alors que l'échelon départemental subit, partout en France, une crise financière sans précédent. Le Département reste une collectivité de proximité, qui apporte des services essentiels aux habitants qu'il s'agisse du social, des routes ou des collèges. Mais nous avons également un rôle à jouer, avec tous nos partenaires, pour améliorer l'attractivité de nos cantons et de nos communes, nos actions et nos investissements devant contribuer au dynamisme et à la transformation du territoire », a déclaré Grégory Dorte à l'issue du vote.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA TÊTE DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE DE BFC.

Le comité des banques de la Fédération bancaire française (FBF) Bourgogne Franche-Comté a élu **François de Laportalière**, 54 ans, à sa présidence pour un mandat de deux ans. Il succède à Laurent Haro. Diplômé d'un DESS Finance de l'Université Toulouse Capitole, François de Laportalière a exercé diverses fonctions au sein du groupe BPCE depuis 1993 et a rejoint la région Bourgogne-Franche-Comté en 2023. Le Comité régional FBF Bourgogne-Franche-Comté rassemble les banques adhérentes établies sur ses huit départements. Il est le relai dans la région des positions et des actions de la FBF, l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des banques françaises et étrangères installées en France.



décideurs

ENTREPRISES

Semaine du nucléaire : faire de l'atome un géant régional

Saône-et-Loire. Sébastien Martin, président du Grand Chalon, lançait lundi 3 février la Semaine des métiers du nucléaire en Bourgogne Franche-Comté. Objectifs : faire davantage connaître, notamment auprès des femmes, cette filière d'avenir à l'heure où la relance du nucléaire est en marche en France et contribuer à structurer un écosystème nucléaire fort sur le territoire pour répondre aux défis de la filière.



Si la Bourgogne Franche-Comté ne possède pas de centrale nucléaire, elle est pourtant un territoire clé de la filière (23.000 emplois et 270 entreprises). C'est particulièrement le cas sur le Grand Chalon où 5.000 salariés travaillent pour la filière : « Le Grand Chalon est en train de s'imposer comme un véritable pôle d'excellence du nucléaire en France. Entre le développement de nouvelles formations, le soutien aux technologies de pointe et l'agrandissement de l'usine Framatome, notre territoire prend toute sa place dans la relance de la filière. Nous avons ici les compétences, les infrastructures et l'ambition pour répondre aux défis énergétiques et industriels de demain », affirme Sébastien Martin, président du Grand Chalon. « 80 % des entreprises de la métallurgie ont une dimension nucléaire en Saône-et-Loire », ajoute Isabelle Laugerette, secrétaire générale de l'UTMM 71. C'est donc tout naturellement que Chalon a été choisi pour accueillir le lancement de la Semaine des métiers du nucléaire en Bourgogne Franche-Comté. La troisième édition de cet événement national compte 400 rendez-vous en France et 50 en BFC (dont la moitié en Saône-et-Loire). Organisée par l'université des métiers du nucléaire et France Travail, elle s'est déroulée du 3 au 7 février et a fait la part belle aux jobs dating, ateliers thématiques et autres visites d'entreprises. « Grâce à la mobilisation de nos partenaires sur le territoire, qu'ils soient de l'enseignement, de l'orientation ou de l'industrie. Cette semaine permet à chacun de découvrir la richesse des parcours que nous proposons et la diversité des profils que nous recherchons pour relever un grand défi collectif, celui de construire un avenir bas carbone », argue Jean-Luc Ferrero, correspondant de l'université des métiers du nucléaire en BFC. Ce futur bas carbone passe par une volonté affichée par le gouvernement de relancer le nucléaire en France : « La commande de l'État est de six nouveaux réacteurs, précise Carmen Munoz Dormoy, directrice action régionale du groupe EDF en BFC. Les besoins en main d'œuvre d'EDF dans les dix prochaines années sont de 10.000 personnes par an au national et de 7.600 en BFC. Le groupe EDF est un acteur clé de la filière en région avec les équipes de Framatome, mais également d'Arabelle

Christophe Gay, directeur territorial Saône-et-Loire chez France Travail, Carmen Munoz Dormoy, directrice action régionale du groupe EDF en BFC, Jean-Luc Ferrero, correspondant de l'université des métiers du nucléaire en BFC et Emmanuelle Galichet, présidente de WIN BFC. Crédit : JDP.



Les chiffres clés de la filière nucléaire en BFC

- ◆ 23.000 salariés.
- ◆ 270 établissements.
- ◆ 80 % des entreprises de la métallurgie ont une dimension nucléaire en Saône-et-Loire.
- ◆ 2,5 % de l'emploi et 14,9 % de l'industrie régionale.
- ◆ 94 % des emplois en CDI (+6 points par rapport à la moyenne dans l'industrie).
- ◆ 28 % de cadres.
- ◆ 20 % de femmes.
- ◆ 24,5 % de salariés entre 30 et 39 ans.
- ◆ 19,4 € : C'est le salaire horaire moyen dans les métiers du nucléaire, soit 25 % de plus que la moyenne observée pour l'ensemble de l'industrie.
- ◆ 7.600 : C'est le besoin en main d'œuvre sur les dix ans à venir en BFC pour le groupe EDF, dont 850 personnes en 2025.

Solutions (fleuron français pour les turbines et alternateurs des réacteurs nucléaires. Ndlr) qui a rejoint le groupe EDF en juin 2024 avec 1.500 salariés à Belfort. Nous allons recruter dès cette année en BFC près de 850 personnes ». Face à ces besoins hors normes, « l'objectif aujourd'hui en région est de former pour être au rendez-vous des milliers d'emplois à venir, d'avoir un écosystème qui garde une offre de formation en adéquation avec les besoins présents et futurs de l'industrie sur tout le territoire, défend Yves Seguy, préfet de Saône-et-Loire. Avec cette idée d'attirer nos jeunes, de dissiper les préjugés pour faire reculer les préjugés qui courent encore sur l'industrie. Avec la filière nucléaire nous avons un certain nombre de valeurs qui peuvent être mises en avant pour donner envie à ces publics : les notions de souveraineté, de décarbonnée, de transition énergétique, les perspectives d'emploi sur 20 à 30 ans, la diversité des postes, la rémunération 25 % au dessus de la moyenne des emplois dans l'industrie en général... ». « Il y a six mois la région a renouvelé sa feuille de route nucléaire avec en ligne de mire la formation en direction de tous les publics : demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, élèves issus de la formation

initiale...) tout en accompagnant l'innovation dans la filière via notamment le PIA régionalisé », développe Nicolas Soret, vice-président de la région BFC. Sur ce dernier volet une avancée majeure pour le territoire est à mettre en exergue : la plateforme technologique dédiée aux Contrôles non destructifs (CND). Réunissant depuis février 2023 17 partenaires privés et publics cette plateforme vise à jouer un rôle clé dans la montée en puissance des CND sur le territoire en proposant les technologies, les formations et en accélérant la recherche et l'innovation pour la sûreté et la qualité des équipements notamment nucléaire. « Nous travaillons enfin sur l'attractivité de nos territoires pour aller chercher les experts de cette filière en dehors de nos frontières et ainsi répondre à ces besoins de recrutement forts dans notre région », complète Nicolas Soret. « Cette question de l'attractivité est un point important dans une région en déficit démographique comme la nôtre et où plus de 60 % de nos étudiants avec mention au Bac en BFC quittent le territoire. C'est pourquoi il convient de créer ici un continuum de formation dans le nucléaire jusqu'à Bac+5 voire jusqu'au doctorat », appuie Emmanuelle Galichet, enseignante-chercheuse respon-

sable des formations Sciences et techniques nucléaires au Cnam.

FORMER, RECRUTER ET FÉMINISER

C'est dans cette dynamique qu'a été annoncée la création d'un nouveau diplôme dédié au nucléaire, qui ouvrira dès la rentrée 2025. Une licence Conception et amélioration de processus et procédés industriels (Cappi) orientée Innovation produit/process - parcours nucléaire. Ce programme inédit en France, conçu en partenariat avec le Cnam BFC et le Pôle Formation UIMM, permettra de former, à hauteur de douze alternants par an, des techniciens spécialisés en conception et fabrication d'équipements nucléaires fortement recherchés par les entreprises du territoire.

Autre temps fort de la semaine : le lancement du réseau Women In Nuclear (WIN) en BFC, qui s'est tenu au Cetic, en présence de nombreuses représentantes de la filière et d'étudiantes. Alors que 80 % des salariés travaillant pour le nucléaire en région sont des hommes, « ce réseau s'engagera à promouvoir la féminisation des métiers du nucléaire par le biais d'initiatives dédiées (action de sensibilisation dans les lycées, serious game dans les collèges, mentorat pour les jeunes filles déjà dans la

filiale...) », précise Emmanuelle Galichet, présidente de WINBFC. « L'enjeu de féminisation des métiers du nucléaire est essentiel pour ne pas se priver de 50 % des talents de la population », explique Carmen Munoz Dormoy. « La formation initiale ne peut pas être la seule réponse pour accompagner les besoins importants de la filière nucléaire : ce ne sera pas suffisant, affirme Christophe Gay, directeur territorial Saône-et-Loire chez France Travail. Il faut attirer, former et recruter le public le plus large possible et la féminisation de l'industrie est une pierre importante pour réussir ce challenge ».

La relance du nucléaire passe aussi par un renforcement des capacités industrielles du territoire. À ce titre, l'usine Framatome de Saint-Marcel, spécialisée dans la fabrication des composants lourds pour les réacteurs, est en pleine expansion. Un chantier majeur est en cours pour agrandir le site de 40.000 m² et devrait prendre d'ici fin 2026 afin de répondre à la commande de construction des EPR2 en France. Ce chantier s'accompagne d'une montée en puissance sur le plan humain des capacités de l'usine avec des recrutements massifs de 300 nouvelles recrues en 2022 et de 200 supplémentaires en 2024.

Frédéric Chevalier

ENTREPRISES

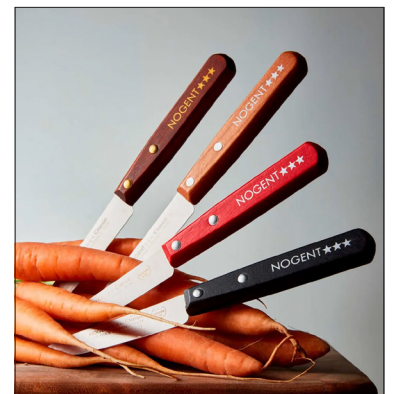
Nogent coutellerie : une reprise... et un plan stratégique aiguisé

Côte-d'Or/Haute-Marne. Le côte-d'orien Aymeric Géant est le récent reprenneur de deux maisons emblématiques : Guillouard (44), spécialiste d'articles pour la maison et le jardin ainsi que la coutellerie Nogent, située en Haute-Marne. Pour l'ancien entrepreneur passé chez Peugeot saveurs, cette dernière, labellisée entreprise du patrimoine vivant, recèle des leviers de croissance importants : premiumisation des produits, élargissement des gammes, ouverture à l'international...



Lorsqu'il s'est mis en quête d'une entreprise à reprendre, Aymeric Géant avait une liste bien précise de critères : « une entreprise déjà structurée, car sinon j'allais être complètement accaparé par l'opérationnel, dans le monde des arts de la table ou de la gastronomie car ce sont des univers que je connaissais - il a notamment travaillé dans la maison Boisset et a passé dix années comme directeur commercial chez Peugeot saveurs, Ndlr - et dans un rayon d'une heure de demie de mon domicile pour que cela reste gérable ». Il lui faudra des mois pour trouver la pépite, un laps de temps pas inutile car une reprise ne s'improvise pas : « C'est tout un travail de constituer un réseau susceptible de vous mettre en présence de cédants potentiels, confirme Aymeric Géant. Car les offres de reprise restent souvent très discrètes. » Syndicats patronaux, clubs d'affaires, CCI, banques, avocats d'affaires... régulièrement, Aymeric Géant se rappelle aux bons souvenirs de ses contacts et le 29 janvier 2024, il rencontre MBA Capital, un cabinet spécialisé dans la cession-acquisition. C'est à eux qu'Éric Sirvin, propriétaire de la coutellerie Nogent, labellisée EPV, et de l'entreprise Guillouard (spécialiste d'articles pour la maison et le jardin) a donné mandat pour trouver un reprenneur à ces deux vénérables maisons, nées respectivement en 1923 et 1911. En avril, Aymeric Géant et Éric Sirvin se rencontrent. Dans l'intervalle, le potentiel reprenneur est invité à se rapprocher d'un fonds d'investissement « parce que vraisemblablement, la cible sera plus importante que ce que je peux acquérir seul ». Un fonds (UI Investissement) et un pool bancaire croient au dossier. Et le 28 janvier 2025, soit presque un an jour pour jour, les deux hommes officialisent la reprise. Aymeric Géant ne souhaite pas communiquer précisément sur le montant sinon pour dire « qu'il est à moins de 10 M€ », quand le chiffre d'affaires cumulé des deux maisons s'établit à 5 M€. Mais de ce côté, le nouveau dirigeant voit loin et voit grand.

C'est depuis les locaux de Biesles (Haute-Marne), à 1h20 de son domicile côte-d'orien, siège social des entreprises Guillouard et Nogent et site de fabrication de la coutellerie,



Au centre : Éric Sirvin (à gauche) et Aymeric Géant dans les locaux de Biesles en Haute-Marne, siège social des maisons Guillouard et Nogent. Le reprenneur côte-d'orien a officiellement racheté les deux entreprises propriétés de la famille Sirvin depuis 40 ans le 28 janvier 2025. À gauche : l'affûtage des lames et leur vérification sont toujours effectués par des opérateurs de la maison Nogent, labellisée Entreprise du patrimoine vivant depuis 2013. Crédit : Nogent ***.

qu'Aymeric Géant entend déployer un plan stratégique qui s'appuie à la fois sur les valeurs et les histoires des deux maisons. La coutellerie Nogent notamment possède, il en est convaincu, des leviers de croissance importants.

PLUSIEURS LEVIERS DE CROISSANCE

Le premier est l'internationalisation. L'entreprise réalise actuellement entre 15 et 18% de son chiffre d'affaires à l'international, alors que les entreprises de ce secteur font souvent entre 50 et 70% à l'export. Déjà présents surtout en Europe, les couteaux et articles de cuisine siglés Nogent ***, pourraient attaquer les marchés de la Scandinavie, du Royaume-Uni, de l'Italie, de l'Espagne ou de la Grèce dans un premier temps, avant de traverser les mers pour trouver les marchés américains et asiatiques. « Idéalement, souligne Aymeric Géant, l'objectif est que l'export représente 40% du chiffre d'affaires à sept ans ».

Deuxième levier, l'ouverture aux professionnels de la restauration, ce qui permettra d'augmenter le chiffre d'affaires dans le domaine de la cuisine et des couverts de table. Un réseau également prescripteur, estime le dirigeant. « Quelqu'un d'un

peu gourmet, qui se reconnaît dans l'univers de ces beaux établissements est rassuré et peut se dire : j'ai envie d'avoir les mêmes couteaux que ce chef. » Un secteur qui réclamera une montée en gamme des produits : « Ce qu'on appelle une "premiumisation" de la marque, confirme Aymeric Géant. Il ne s'agit aucunement de casser ce qui fonctionne, mais de monter en gamme avec de nouveaux matériaux, de nouveaux coloris, de nouveaux emballages, un nouveau message. »

Troisième levier, une présence accrue dans les boutiques spécialisées dans l'équipement de la maison et de la cuisine, tout en maintenant la présence de la marque dans les foires et salons pour aboutir à une augmentation notable du chiffre d'affaires à échéance sept à huit ans.

RECRECITER ET MODERNISER

Pour asseoir une telle ambition, Aymeric Géant prévoit plusieurs évolutions au sein de l'organisation. D'abord, muscler les équipes commerciales à l'export ainsi que dans le marketing produit pour répondre aux exigences de premiumisation et de présence sur les marchés internationaux. De 30 collaborateurs aujourd'hui, il espère « à

moyen terme » intégrer jusqu'à une dizaine de personnes supplémentaires. Ensuite, moderniser le parc machines. « On est sur un outil qui a son âge, qui n'est pas très automatisé même si des choses ont été faites, reconnaît Aymeric Géant. Monter en volumes, cela va signifier faire des investissements sur ce terrain, qui devront s'enclencher avec la montée du chiffre d'affaires ». Enfin, si l'Intelligence artificielle est déjà testée pour transformer une demande en commande - et même si, fraîchement arrivé, Aymeric Géant réclame un peu de temps pour avoir le recul nécessaire - il est persuadé que l'IA aura à l'avenir toute sa place dans le process. « Durant les 16 mois où j'ai cherché une entreprise à reprendre, j'ai aussi participé à plein de séminaires sur l'IA dans la production, dans l'industrie, dans le marketing, dans le commerce... Dans tout ce qui va être création de produits, de design, l'IA peut aider. Ça ne supprime pas l'humain, ou le designer, ou l'artiste mais ça va faciliter les choses, ça permet de gagner du temps, ça ouvre l'esprit. Donc, clairement on fera avec. »

L'avenir appartient donc à la coutellerie haut-marnaise qui, outre son passé et le savoir-faire unique

de ses opérateurs - il faut pas moins de 42 opérations pour aboutir à un couteau de la gamme Expert ! - peut également s'enorgueillir des actions fortes en termes notamment d'impact environnemental.

LA RSE À FORMALISER

Certaines gammes de la marque sont en effet biosourcées, le bois provient de marchés locaux et/ou certifiés PEFC, les déchets de bois sont collectés et alimentent un réseau de chaleur urbain... Aymeric Géant devrait recevoir dans quelques semaines les résultats d'une étude qui avait été commandée par l'ancienne direction sur l'impact carbone de l'usine, une autre étude a été réalisée pour équiper les 10.000 m² des bâtiments de Biesles de panneaux photovoltaïques. Une politique RSE qui ne dit pas son nom et méritera très vite d'être formalisée et intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise, assure le dirigeant, bien conscient que cela peut être un élément différenciant pour recruter les talents dont la coutellerie va avoir très vite besoin pour réussir son plan de croissance.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. L'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) organisait lundi 3 février, à la Maison régionale de l'innovation à Dijon, son premier Forum régional sur l'IA.

Vers une intelligence artificielle territoriale



Au cœur du débat public depuis près de deux ans, l'intelligence artificielle interroge, fascine, et parfois même, effraie. « Il n'y a pas un instant aujourd'hui sans que la question de l'IA ne soit abordée », observe Patrick Molinoz, président de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia). En même temps, il n'est pas absolument certain que nous soyons tous suffisamment informés pour mesurer ce qui est en train de se passer et se préparer à ce qui se passe déjà ». C'est dans ce contexte incertain où il semble être urgent d'agir que l'ARNia - avec le soutien de la région BFC - organisait début février son premier Forum régional traitant de la question de l'IA sur le thème « Quelle IA désirons-nous dans les territoires ? ». Cet événement qui réunissait experts, collectivités et acteurs privés affichait

plusieurs objectifs : « D'abord, celui de dire que la Bourgogne Franche-Comté - dont l'ARNia est le bras armé en matière de numérique et d'intelligence artificielle - se veut être à la pointe de l'innovation et de l'utilisation de ce formidable outil dont personne ne connaît exactement les limites, explique Patrick Molinoz. Il doit aussi éveiller les consciences - notamment politiques -, montrer que des acteurs sont mobilisés. Il faut aussi que l'on se pose les bonnes questions : qu'est-ce qu'une intelligence artificielle d'intérêt général ? Comment amène-t-on les notions d'éthique ou de sobriété ? Comment met-on l'outil au service de l'Homme ? ».

UNE IA POUR TOUS

Reconnu par l'État et intégré aux événements labellisés du Sommet pour l'action sur l'IA (ayant lieu les 10 et 11 février à Paris), ce forum défend une approche accessible et mutualisée de la technologie



Patrick Molinoz, président de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) et Océane Godard, députée de la Côte-d'Or, en ouverture de l'évènement. Crédit : JDP.

- notamment pour les collectivités -, peu importe leur taille. « Le défi de l'IA dans les territoires ne sera relevé que si personne n'est laissé de côté : soit l'État crée un grand service public universel de l'IA, propose Patrick Molinoz, soit les collectivités unissent leurs forces à l'échelle régionale. En Bourgogne Franche-Comté

avec l'ARNia, nous faisons de ce sujet de l'IA un marqueur fort pour notre développement et notre capacité d'attractivité : je ne crois pas qu'on arrivera à assurer la bonne transition dans tous les secteurs sans accompagner les acteurs pour qu'ils s'en emparent ».

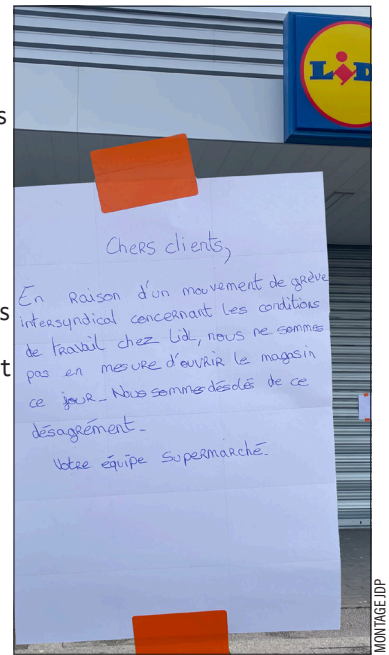
Killian Roblot

en bref

Grève chez Lidl. En Bourgogne-Franche-Comté comme partout en France ce vendredi 7 février, les clients des 1.600 magasins Lidl ont trouvé porte close. Cinq organisations syndicales représentatives de la société (CFDT, Lidl CGT, Cfdt Lidl, FO Lidl, Snccdd CFE- CGC) ont en effet appelé les salariés à une grève illimitée. La volonté de la direction d'imposer le travail le dimanche matin a mis le feu aux poudres dans un climat social déjà incandescent, marqué par un souci de rentabilité accru non compensé par les embauches. Dans un communiqué commun, les syndicats déplorent en effet « la perte de plus de 2.200 postes alors que le parc de supermarchés a continué de progresser, soit deux millions d'heures en moins entre 2022/2023 », entraînant, estiment les représentants des 46.000 salariés, une détérioration du service clients. Les conditions de travail dans les 26 entrepôts logistique sont également visées, alors que dans le même temps, « la progression des salaires reste très inégale selon les niveaux ».

France/Région BFC

GRÈVE CHEZ LIDL. En Bourgogne-Franche-Comté comme partout en France ce vendredi 7 février, les clients des 1.600 magasins Lidl ont trouvé porte close. Cinq organisations syndicales représentatives de la société (CFDT, Lidl CGT, Cfdt Lidl, FO Lidl, Snccdd CFE- CGC) ont en effet appelé les salariés à une grève illimitée. La volonté de la direction d'imposer le travail le dimanche matin a mis le feu aux poudres dans un climat social déjà incandescent, marqué par un souci de rentabilité accru non compensé par les embauches. Dans un communiqué commun, les syndicats déplorent en effet « la perte de plus de 2.200 postes alors que le parc de supermarchés a continué de progresser, soit deux millions d'heures en moins entre 2022/2023 », entraînant, estiment les représentants des 46.000 salariés, une détérioration du service clients. Les conditions de travail dans les 26 entrepôts logistique sont également visées, alors que dans le même temps, « la progression des salaires reste très inégale selon les niveaux ».



MONTAGE JDP

CBRE Impact

MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

DIJON NORD
ZA CAP NORD

A vendre ou à louer

En partenariat avec :



Votre nouveau parc tertiaire
multi-activités !
APOLLIN'ERE PARC

Livraison prévisionnelle
4^{ème} trimestre 2026

IMMEUBLES « ERE 1 »

Immeubles de bureaux neufs RE 2020 **divisibles**
en plusieurs lots au sein d'une opération de
près de 30.000 m² :

- Bât. A de 2.427 m² env.
- Bât. B de 2.403 m² env.

Prestations de qualité, cloisonnement et
aménagement à la demande

Grand nombre de parkings extérieurs et en sous-sol
Accès direct LiNo et rocade Nord, réseau Divia :
lignes L3 et F40

Retrouvez toutes nos solutions pour vos
locaux professionnels sur
www.impact-cbre.fr

03 80 51 71 71

dijon@impact-cbre.fr

Cécile BIDAULT
06 11 48 95 65
cecile.bidault@impact-cbre.fr



Yonne. La start-up auxerroise veut ouvrir la première usine au monde spécialisée dans le recyclage des textiles mélangés contenant du polyamide.

Écollant : une première mondiale en 2029

Fondé en 2019 à Auxerre où elle est hébergée à AuxR_lab, Écollant s'impose comme un acteur majeur de l'économie circulaire textile. Cette deeptech, dirigée par Laurent Trognon et Agathe Rouzaud, s'est fixée pour objectif de transformer le polyamide contenu dans les collants usagés en une ressource précieuse pour l'industrie textile. Grâce à un procédé unique au monde, elle réussit en effet à recycler des textiles complexes, souvent abandonnés à l'enfouissement ou à l'incinération. Ce modèle circulaire permet de concevoir de nouveaux produits à partir de déchets jusque-là non valorisables. À travers une approche innovante et durable, la start-up bourguignonne propose une solution concrète pour répondre au défi environnemental que représente le polyamide, deuxième fibre synthétique la plus utilisée au monde. L'année 2024 a été



Agathe Rouzaud, directrice générale de la start-up Écollant, a rejoint le projet après une carrière dans l'industrie du textile. Crédit : Écollant.

riche en accomplissement pour Écollant puisqu'elle a validé son Proof of Concept (POC, preuve de concept) en produisant ses premières bobines de fil de polyamide recyclé à partir de collants usagés. Elle a, en parallèle, collecté près de 14 tonnes de matière et a été reconnue « Hi France » - label qui valorise le socle scientifique et le marché des innovations.

Écollant regarde, par ailleurs, vers l'avenir avec un projet phare : la construction de la première usine au monde spécialisée dans le recyclage des textiles mélangés contenant du polyamide. Prévue pour voir le jour en 2029, cette infrastructure permettra de traiter plusieurs dizaines de tonnes de déchets textiles chaque année. Grâce à des procédés de recyclage

à faible impact écologique, le polyamide extrait sera réutilisé pour fabriquer de nouveaux vêtements. Une prouesse technologique qui réduira considérablement la quantité de textiles non recyclés en France.

RENFORCER LA FILIÈRE TEXTILE FRANÇAISE

Ce projet, qui marque une étape cruciale dans la transition écologique du secteur, s'inscrit dans une vision ambitieuse de la société icaunaise : faire de la France un leader mondial de la mode circulaire. Outre son impact environnemental, l'usine permettra de créer des emplois locaux et de renforcer la filière textile française, fragilisée ces dernières décennies. En attendant 2029, Écollant poursuit ses efforts pour accélérer la pré-industrialisation de ses procédés et sensibiliser un public toujours plus large aux enjeux du recyclage textile.

Enzo Beaudet

Doubs. Le studio de design Ibride invite professionnels et passionnés à découvrir autrement ses créations, avec l'ouverture de son premier showroom à Fontain.

Ibride s'offre un showroom sur son site de production

C'est quelque chose qui manquait cruellement dans notre démarche clientèle », avoue Carine Jannin éditrice et fondatrice de la maison Ibride à Fontain, près de Besançon. Ce nouvel espace, qui a pris forme il y a quelques mois, se veut « un showroom pensé comme un lieu de rencontre, d'inspiration et de partage, ajoute Gladys Verchère, cheffe de projet marketing. L'idée c'est de faire le lien avec notre clientèle, que jusqu'ici nous avions essentiellement en échange par internet ou par téléphone, de lui proposer un accompagnement personnalisé, qu'il s'agisse de discuter d'un projet sur mesure, d'imaginer une personnalisation, d'acquiescer une pièce ou tout simplement d'apprécier les collections dans un cadre apaisant et inspirant ».

Les visiteurs sont ici amenés à toucher les matières, à découvrir les finitions et à plonger dans l'univers narratif de la marque dans un lieu pensé comme une maison cocon. Le showroom Ibride accueille sur rendez-vous, pour des moments privés, mais aussi en accès libre tous les mercredis, de 9h à 19h laissant libre cours à la curiosité de chacun. Des événements (soirées avec 20 à 25 personnes) seront également prévus et un patio sera prochainement aménagé pour présenter la collection de mobiliers extérieurs. « Derrière ce showroom, il y a aussi la volonté pour nous d'élargir notre clientèle, de faire venir les professionnels : architectes d'intérieur, propriétaires d'hôtels et de restaurants... de redynamiser un marché qui a pris de plein fouet la crise du Covid », argue Gladys Verchère.

Frédéric Chevalier



Gladys Verchère et Carine Jannin de chez Ibride. Crédit : JDP

Saône-et-Loire

VERALLIA OBJET D'UNE OPA PAR UN GROUPE BRÉSILIEN : LE GRAND CHALON INQUIET.



À la suite de l'annonce, le 3 février 2025, de l'intérêt porté par le groupe brésilien BWGI pour une offre publique d'achat (OPA) sur l'entreprise française Verallia, Sébastien Martin, président du Grand Chalons, a adressé un courrier au ministre en charge de l'industrie et de la transition énergétique, Marc Ferracci. Il y exprime les interrogations locales quant aux conséquences possibles de cette annonce pour les usines françaises du groupe et, plus largement, insiste sur le rôle de l'État dans la préservation de l'implantation territoriale de Verallia, « véritable fleuron industriel ancré sur le territoire du Grand Chalons depuis de nombreuses années, l'usine Verallia de Chalons-sur-Saône avec ses 360 salariés et sa production annuelle d'un milliard de bouteilles, a récemment bénéficié d'investissements stratégiques visant à moderniser ses infrastructures et améliorer sa performance énergétique. » Dans son courrier, Sébastien Martin rappelle le rôle déterminant de l'État, actionnaire de Verallia via Bpifrance, pour garantir la pérennité de l'implantation territoriale du groupe et préserver les acquis industriels nationaux. « Le maintien et le développement de notre industrie sont des enjeux stratégiques majeurs. Le positionnement de l'État pour assurer la stabilité de Verallia sera une garantie précieuse », souligne le président du Grand Chalons qui demande ainsi à être tenu informé des évolutions de ce dossier et se tient prêt à échanger avec le ministre afin de défendre l'ancrage industriel de Verallia en France et dans le Grand Chalons.

Côte-d'Or

CLAP DE FIN POUR VALTI. Mardi 4 février, le tribunal judiciaire de Dijon vient de prononcer la liquidation judiciaire du groupe Valti (Montbard) et le licenciement de ses 132 salariés. Depuis 1965, Valti était spécialisé dans la fabrication de tubes pour les secteurs automobile, distribution et de mécanique. Concurrencé par des produits venus d'Asie et d'Amérique du Sud, le groupe avait cru pouvoir compter en 2022 sur son rachat par le groupe Mutares (Allemagne). Une acquisition « purement capitalistique », a déploré le délégué CGT Frédéric Pissot, chez nos confrères de France 3, pour qui le repreneur allemand a tout simplement appliqué « une stratégie commerciale qui ne tenait pas la route ». En un ultime geste pour sauver l'entreprise François Martin, le président, rachète l'entreprise en 2024 sans parvenir à la redresser.

en bref



EN 2025
France Bleu Bourgogne
CHANGE DE NOM
ici
Bourgogne

UN NOUVEAU NOM
Pour encore plus de proximité.
Pour vous accompagner chaque jour.
Pour parler de ce qui vous concerne
et du lien fort que vous avez
avec votre région.

Saône-et-Loire.**L'Oréal choisit Blondel**

L'Oréal International Distribution (LID) qui assure la diffusion mondiale des produits du géant de la cosmétique a choisi le groupe Blondel (Chalon-sur-Saône), la gestion des activités logistiques, du stockage aux préparations de commandes et de colis des produits exportés par LID, en passant par l'étiquetage et la PLV. Pour y répondre, Blondel dédie à LID plus de 6.000 m2 de son site ultra-sécurisé implanté en Saône-et-Loire et innove dans ses process pour les automatiser et accélérer.

En 2025, l'entrepôt de Chalon sur Saône du Groupe Blondel devra gérer plus de 20.000 commandes annuelles à destination d'une grande diversité de clients de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique). « Au-delà des fortes exigences en termes de sécurité des produits, des hommes et de performance, LID recherchait un prestataire qui soit force de proposition dans les process et les innovations, pour garantir une logistique d'excellence, alliant respect des délais dans les meilleurs coûts et durabilité, dont notamment une baisse des émissions de CO₂ et des cartons. Le choix du Groupe Blondel s'est imposé comme une évidence compte tenu de son infrastructure ultra-sécurisée, sa capacité d'innovation et son engagement indéfectible en matière de développement durable. »

Jura. 450.000 € de travaux sont prévus. Réouverture en mai 2025.**Dole : le musée se refait une beauté**

Le musée des Beaux-Arts de Dole a entamé depuis fin décembre 2024 une cure de jouvence, annoncée par une campagne très réussie utilisant l'Intelligence artificielle pour générer des mannequins sosies des œuvres présentes au musée (voir ci-contre). La ville de Dole

investit 450.000 € pour ces travaux qui prévoit notamment un parcours, au premier étage, réaménagé « autour d'une thématique originale ». Parmi les améliorations, le jardin sera végétalisé et deux nouvelles salles dédiées à l'histoire de Dole seront créées pour accueillir une



exposition permanente. Un éclairage muséographique écoresponsable sera par ailleurs installé, afin de réduire la consommation énergétique, tout en mettant davantage en valeur les collections. La réouverture est prévue le 16 mai 2025 pour la Nuit des musées.

Côte-d'Or/Saône-et-Loire/Yonne.**86.000 visiteurs pour les Cités des Climats**

En 2024, 86.000 visiteurs auront été comptabilisés dans les trois Cités des Climats et des vins de Bourgogne à Beaune (80% des visiteurs), Mâcon et Chablis, une satisfaction pour le président Benoît de Charette, mais un résultat encore loin de l'objectif qui avait été fixé pour l'année (180.000 visiteurs). La réussite est donc ailleurs : avoir fait de ces Cités l'outil incontestable de pédagogie pour expliciter la notion de viticulture de terroir. Pour autant, des actions de communication et de fidélisation vont être mises en place, notamment auprès d'une clientèle locale, et également en boostant les partenariats avec les sites emblématiques dont les incontournables Hospices de Beaune, leader de la fréquentation touristique en BFC avec plus de 460.000 visiteurs en 2023. La scénographie a également été modernisée (nouveaux visuels sur les cépages et la vinification, ainsi que sur l'étiquetage) et à Beaune le 5^e étage propose désormais des tables d'orientation permettant de découvrir ce panorama inédit de la côte viticole.

Côte-d'Or.**Trapet s'enracine en Alsace**

Domaine Trapet, fleuron de l'appellation Gevrey-Chambertin, annonce l'acquisition aux côtés du domaine Marcel Deiss et de Thomas Mack – propriétaire du Château Ollwiller et créateur d'Europa-Park d'une parcelle de près de 4 hectares sur les 22 que compte le Grand cru Rangen, unique terroir volcanique d'Alsace, où se côtoient à parts égales Riesling et Pinot Gris. Plus méridional des grands crus d'Alsace, le Rangen surplombe le village de Thann. Chacune de ces trois grandes familles d'Alsace, les Trapet, les Deiss et les Mack, cultivera 1,27 hectares de manière indépendante. Dans une approche solidaire, une parcelle « collection » de 24 ares sera exploitée collectivement afin de vinifier des pièces destinées à des ventes caritatives. Au-delà du projet viticole, les trois acteurs poursuivent le dessein de lancer un projet pédagogique et de transmission sur ce nouveau terrain d'expression, avec la volonté « de devenir un laboratoire de la viticulture alsacienne ».

Sombernon : financement participatif pour un parc solaire

Le Groupe Akuo et Lendosphere annoncent le lancement d'une campagne de financement participatif pour un projet alliant agriculture et panneaux solaires de type trackers, à Sombernon. Le projet prévoit l'installation de modules photovoltaïques sur 54 hectares de terres à faible potentiel agronomique, cultivées par trois exploitants. Ces panneaux montés sur des trackers, conçus pour suivre la course du soleil et optimiser la captation lumineuse, permettront aussi de laisser circuler les engins agricoles. Avec une capacité totale de 34 MWC, la centrale devrait produire annuellement 44,4 GWh. Côté agricole, les exploitants produiront alternativement luzerne, triticale, pois, orge, féverole, trèfles et sarrasin. En outre, un système de récupération d'eau de pluie et d'irrigation permettra l'introduction d'une production de truffes sur 4 hectares de la parcelle. En plus d'éviter l'émission de 2 400 eqt de CO₂ par an grâce à une production d'énergie renouvelable et locale, le projet vise à sécuriser et pérenniser l'activité agricole sur la parcelle.

♦ lendosphere.com

Yonne.**« Brennus à vélo » entre en piste dans le Sénonais**

La communauté d'agglomération du Grand Sénonais a lancé, le 3 février à Sens, le déploiement de sa nouvelle offre de location de vélo à assistance électrique en libre-service, baptisée Brennus à vélo. « Dès le 1^{er} novembre 2025, vous pourrez emprunter un vélo à assistance électrique dans l'une des 18 stations de l'Agglomération pour vous déplacer d'un point à un autre sans utiliser votre véhicule. Un service qui contribuera à développer les intermodalités et facilitera les déplacements en zone urbaine », précise l'intercommunalité. Ainsi, 12 stations vont être implantées sur le territoire de la sous-préfecture de l'Yonne, ainsi que deux à Paron et Villeneuve-sur-Yonne, une à Saint-Denis-lès-Sens, une à Saint-Clément et une à Gron. En parallèle, 40 km de pistes cyclables supplémentaires doivent être aménagées cette année pour un total de 120 km à l'horizon 2030.

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



COLLECTIVITÉS

Bientôt une attractive Cité des horlogers à Morteau

Doubs. Près de 7 M€ vont être investis pour transformer le château Pertusier en un espace de 1.200 m² dédié aux savoir-faire horlogers locaux avec notamment pour objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire.



D'ici deux ans à Morteau seront réunis en un même lieu, les collections du musée de la montre de Villers-le-Lac, celles d'outils horlogers de la commune des Gras et celles de l'actuel musée de l'horlogerie de Morteau. L'écrin choisi pour accueillir cette riche histoire horlogère locale qui s'étend des premiers paysans horlogers jusqu'à l'ère industrielle est le château Pertusier. D'époque Renaissance, le bâtiment classé monument historique qui abrite depuis 1985 le musée de l'Horlogerie est toutefois en mauvais état. Les façades du bâtiment donnant sur rue, ainsi que les voûtes des caves, sont fissurées et des désordres structurels sont visibles dans les intérieurs. Les sols et planchers sont déformés et certaines poutres des plafonds fendues. Cette partie du château, construite sur des sols argileux, se tasse visiblement avec une présence ponctuelle d'eau menaçant sa stabilité. Par ailleurs, le mur d'enceinte est étayé dans son ensemble depuis 2020 suite à des effondrements partiels, nécessitant sa restauration, ainsi que celle du portail d'entrée en pierre sculptée. Face à ces nécessaires travaux, la Communauté de commune du Val de Morteau (CCVM) voit l'opportunité de créer un véritable projet culturel mettant en lumière l'ensemble des savoir-faire horloger locaux. « Ce projet s'intègre à l'opération

grands site avec le Saut du Doubs (150.000 visiteurs annuels. Ndlr) et fera à la fois écho à l'inscription en 2020 par l'Unesco des savoir-faire en mécanique horlogère et d'art de l'art jurassien franco-suisse, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et proposera également un complément muséographique sur "l'itinéraire du temps" qui compte déjà le musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, celui du Locle et le musée du Temps de Besançon », précise Cédric Bôle, président de la CCVM et maire de Morteau.

PAS SEULEMENT UN MUSÉE

Cette future cité des horlogers sera par ailleurs bien plus qu'un musée : « Un partenariat avec le lycée Edgar Faure de Morteau, qui forme les horlogers et joailliers de demain, permettra notamment aux étudiants un accès aux pièces des collections et à des ateliers pour s'exercer à leur art. Ce projet contribuera à dynamiser l'entrée de ville où se situe le château, actuellement en plein renouvellement urbain, mais également à renforcer l'attractivité touristique du territoire mortuacien, à proximité immédiate de la Suisse. L'actuel musée de l'horlogerie accueille chaque année environ 12.000 visiteurs. Dans sa version Cité, nous espérons entre 30 et 40.000 visiteurs annuels (soit l'équivalent du musée du Temps bisontin. Ndlr), qu'il s'agisse d'étudiants, de passionnés d'horlogerie ou de touristes ».

Le projet a été confié au cabi-



net parisien Basalt Architecture et prévoit une extension au château, la création d'espaces d'expositions temporaires, une partie immersive, un atelier de réparation... « Ce sera un espace de visite vivant et moderne au service également de l'attractivité économique locale. Pour cela, la cité intégrera aussi un espace dédié aux entreprises locales pour mettre en valeur leur travail et organiser des événements ».

La cité des horlogers est chiffrée à 6,6 M€ dont 35 % consacré à la restauration du bâtiment, 40 % à la scénographie et 25 % à l'extension. Les travaux ont débuté en janvier pour une livraison courant 2027.

Frédéric Chevalier



Un château renaissance plébiscité par le loto du patrimoine

Construit en 1576 par la famille Cuche, une des plus anciennes du Val de Morteau, le château est acquis par la famille Pertusier à la Révolution. Seul exemple subsistant d'architecture Renaissance dans le Haut-Doubs, malgré deux incendies qui l'ont partiellement endommagé en 1888 et 1936, ses fenêtres sont richement décorées et la façade de la cour d'honneur largement ciselée en pierre blonde. À l'intérieur, des cheminées monumentales des XVI^e et XIX^e siècles et un escalier à vis sont préservés. Des salons aux plafonds à la française, décorés de peintures murales et cuirs, donnent une idée de la richesse des propriétaires qui s'y sont succédés. Vendu à la ville en 1935, l'édifice abrite depuis 1985 le musée de l'Horlogerie, riche d'une collection de plus de 2.500 pièces retraçant l'histoire de cet artisanat local d'exception qui a permis le développement de la région à la fin du XVIII^e siècle. Le site a été répertorié par la fondation du patrimoine et la mission Stéphane Bern. Une collecte de dons est en cours à l'adresse suivante : fondation-patrimoine.org/les-projets/chateau-pertusier-de-morteau Le loto du patrimoine avec la Française des Jeux a déjà permis de récolter 500.000 €.



Vues d'architectes de la future Cité des horlogers prenant place au sein du Château Pertusier classé aux monuments historiques. Crédit : Basalt Architecture.

Yonne. En ce début d'année, trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Grand Auxerrois ont lancé, en partenariat avec Karos, un challenge à destination de 93.000 Icaunais afin de leur faire connaître le « court-voiturage ».

Le « court-voiturage », une alternative, même rurale, au « tout bagnole » ?

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois, la communauté de communes « Chablis, villages et terroirs » (3CVT) et celle de l'Aillantais en Bourgogne ont mis en place des solutions de « court-voiturage », le covoiturage spécifiquement dédié aux trajets courts, comme celui du domicile-travail. En facilitant le partage de ces trajets quotidiens, cette pratique permet de réduire les émissions de CO₂, les coûts de transport et les problèmes de mobilité dans les zones peu desservies par les transports en commun.

La plateforme Karos, spécialisée dans ce domaine, met en relation conducteurs et passagers en fonction de leurs profils. « Notre objectif est de rendre le covoiturage aussi simple et désirable que l'usage individuel de la voiture, en offrant une solution efficace et adaptée aux besoins locaux », explique Sylvain Patou, responsable du développement collectivités chez Karos. Les conducteurs reçoivent une rémunération de 1,50 € pour 15 km, tan-

dis que les passagers ne paient que 0,50 €, grâce aux aides des collectivités locales. « L'Yonne n'est pas encore champion du court-voiturage ! »

Malgré des chiffres encore modestes à l'échelle nationale, le court-voiturage progresse néanmoins dans le département. Avec plus de 3.700 trajets effectués en décembre 2024, le potentiel est bien présent. Pour les entreprises, le court-voiturage répond à un besoin concret de leurs salariés tout en renforçant leur responsabilité sociétale. Une initiative prometteuse qui, si elle continue sur cette lancée, pourrait bien transformer durablement la mobilité locale.

UNE BONNE IDÉE POUR LES VILLES PEU DESSERVIES

Dans les territoires les plus ruraux comme l'Aillantais ou le Chablisien, où les transports publics sont rares voire inexistant, le court-voiturage apporte une solution concrète aux problèmes de mobilité. « Cela permet de sortir de l'isolement et de créer du lien social tout en étant écologique et économique », affirme

Gwladys de Saint-Étienne, responsable du développement local à la communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne. Selon elle, les habitants profitent d'une solution simple et peu coûteuse pour leurs déplacements quotidiens. Karos couvre déjà plusieurs communes, avec une participation croissante. Le défi « Bonne Résolution Covoiturage », organisé du 13 janvier au 2 février 2025, visait à attirer davantage d'inscriptions et à développer un maillage de trajets encore plus dense; des récompenses comme des cartes cadeaux à dépenser chez les commerçants locaux étaient prévues pour les participants les plus actifs.

Pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le court-voiturage s'inscrit dans une stratégie bien plus large sur la mobilité durable. « Notre territoire, majoritairement rural, a encore besoin de la voiture. Mais des solutions complémentaires pour nos habitants et nos salariés sont déjà là, et il est de notre devoir de les accompagner vers une nouvelle façon de se déplacer et d'être précurseurs dans



Le département de l'Yonne a encore facilité le covoiturage en créant fin 2024, une aire de covoiturage de 48 places de stationnement à l'entrée de l'autoroute A6 au péage d'Auxerre Sud. Crédit : Freepik.

ce domaine », déclare Magloire Siopathis, vice-président en charge des mobilités et des transports. Si en ville le « court-voiturage » constitue une alternative parmi d'autres

à l'usage de la voiture individuelle, dans la ruralité, il pallie surtout l'absence de transports collectifs.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or. À Aiserey, la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise a engagé près de 700.000 € pour agrandir la ZAE « La Corvée aux Moines ». 11 lots sont en cours de commercialisation.

La Plaine dijonnaise prête à accueillir de nouvelles entreprises

A lors que le foncier devient un enjeu pour le monde économique, la communauté de communes de la Plaine dijonnaise tente d'apporter une réponse en lançant les travaux d'extension de sa zone d'activités économiques à Aiserey, « La Corvée aux Moines ». « Entre l'acquisition du foncier et les travaux, nous engageons environ 700.000 € » détaille Patrice Espinosa, président de la Communauté de communes de la plaine dijonnaise. Une vingtaine d'entreprises sont déjà installées sur environ cinq hectares de l'actuelle ZAE qui s'agrandira de deux hectares supplémentaires.

DÉJÀ TROIS LOTS RÉSERVÉS

Les travaux d'aménagement ont démarré le 3



Dominique Janin, maire d'Aiserey, Patrice Espinosa, président et Jean-Pierre Colombert, vice-président délégué au développement économique, aux équipements, aux infrastructures et au développement numérique de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise. Crédit : JDP.

février dernier et devraient durer quatre mois. « Les entreprises auront un terrain viabilisé sur lequel elles pourront construire leur

bâtiment, sous réserve des délais d'Enedis pour la mise en tension du site », précise Patrice Espinosa. Un garage automobile, en mal de place,

à notamment poussé pour la réalisation de cette extension de la zone commerciale. « Nous aurons 11 lots, de 2.000 à 2.500 m² environ. En plus du garage qui attendait ces travaux et qui a déjà réservé un lot, d'autres entreprises déjà implantées étaient demandeuses. Nous avons aussi des demandes qui nous arrivent de territoires extérieurs à la communauté de communes » détaille Jean-Marc Lovat, directeur général des services de la communauté de communes. Sur les 11 lots, trois semblent déjà attribués. « Nous nous adressons à des artisans, des TPE ou des PME », rappelle Patrice Espinosa. Avec l'arrivée de nouvelles entités, la collectivité et le maire d'Aiserey espère qu'une trentaine d'emplois au moins seront créés.

Nadège Hubert

Côte-d'Or

AGRONOV QUESTIONNE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN AGRICULTURE. AgrOnov, pôle d'innovation en agroécologie, organise la deuxième édition de La Croisée des Champs jeudi 15 mai à Bretenière sur le thème de l'intelligence artificielle au service des transitions agricoles. « Tous les agriculteurs utilisent aujourd'hui l'intelligence artificielle, au moins au travers de la déclaration PAC et son système de contrôle basé sur l'imagerie satellitaire. L'objectif de La Croisée des Champs est d'identifier les nouveaux enjeux et les perspectives de développement possibles grâce à ce nouvel outil », explique Frédéric Imbert, président d'AgrOnov. 250 personnes sont attendues pour participer à cette journée qui s'adresse aux entreprises innovantes, aux décideurs et conseillers agricoles, aux experts de l'IA, aux étudiants en agriculture et à tous ceux qui souhaitent faire avancer le secteur. Au programme : keynotes et conférences, déjeuner 100 % Côte d'Or, visites de stands sur les villages Innovation et Compétences et rendez-vous BtoB. Des experts qualifiés et innovants comme Smag, Orange, Brainytech, OCI, L'Institut Agro Dijon, Make It Agri, Robagri, Atol Conseils et Développements, ... parleront d'IA et de leurs projets de pointe. L'événement est organisé par AgrOnov en partenariat avec OCI Informatique & Digital et Magapomme avec le soutien de la région Bourgogne Franche-Comté, Dijon métropole et le département de la Côte-d'Or.

♦ Inscription sur : <https://agronov.make-an-event.com/fr/billetterie>

en bref

**Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010


**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

Santé

Devenir « kiné », entre sacrifices financiers et solutions en suspens

Enquête. En France, les Instituts de formation en masso-kinésithérapie affichent des disparités frappantes : 31 écoles publiques à seulement 200 € par an contre 23 établissements privés, où les frais grimpent jusqu'à 10.000 €. Ainsi en BFC, Besançon et Montbéliard offrent des formations publiques, tandis que Dijon et Nevers proposent des instituts privés. Or les étudiants n'ont pas la possibilité de choisir leur école.



A Dijon comme ailleurs, la précarité des étudiants en kinésithérapie atteint des niveaux alarmants. D'après une étude menée par le Bureau Des Étudiants (BDE) de Dijon, 21 % des élèves ont déjà renoncé à des soins médicaux et 24 % sautent plusieurs repas par mois, pour des raisons économiques. Un phénomène dû, dès la formation, à une inégalité : alors que certaines écoles sont intégrées au service public, d'autres imposent des frais de scolarité pouvant atteindre les 10.000 € par an. Or les étudiants n'ont pas leur mot à dire quant à leurs affectations dans les établissements. Après une année difficile en Pass (Parcours accès santé spécifique) ou en Las (Licence accès santé), les futurs étudiants passent un concours qui va déterminer qui sera admis. « Chaque étudiant est tributaire de son académie. Si un étudiant réussit Pass à Dijon, il ne pourra prétendre qu'aux Instituts de formation de Dijon ou de Nevers (privés). Tandis qu'un élève de Besançon pourra prétendre à celui de Montbéliard et celui de Besançon », explique Théo Rousseau, étudiant à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) de Dijon et ancien vice-président de la Fnek (fédération nationale des étudiants en kinésithérapie).

Afin de remédier à ce phénomène, l'avenant 7, signé le 13 juillet 2023, prévoyait la création d'un groupe de travail piloté par le ministère de la Santé, associant l'Assurance maladie, les conseils régionaux, les syndicats de kinésithérapeutes et les représentants étudiants. Son objectif était ambitieux : harmoniser les frais de scolarité entre les IFMK avant le 1^{er} janvier 2025, faute de quoi l'Assurance maladie promettait un soutien financier aux jeunes diplômés.

Mais l'avenant ne s'arrête pas là. Il impose aussi aux nouveaux diplômés des conditions strictes pour bénéficier du conventionnement, essentiel pour



Le 20 décembre dernier, des étudiants en kinésithérapie se sont rassemblés à Paris et à Rennes pour exprimer leur mécontentement face au traitement que leur réserve le ministère de la Santé. Crédit : Fnek.

le remboursement des soins par l'Assurance maladie. Ils doivent justifier de deux années d'expérience professionnelle en établissement sanitaire ou médico-social ou réaliser un exercice de deux ans dans une zone sous-dotée ou très sous-dotée. Destinée à pallier le manque criant de masseurs-kinésithérapeutes dans certaines régions, cette mesure s'applique aux étudiants ayant débuté leur cursus en 2023.

PRESSIION FINANCIÈRE, CONCESSIONS ET SACRIFIÈRE

Néanmoins, un an et demi après sa signature, ces groupes de travail,

ont été réguliers, n'ont jamais eu l'impact qu'ils auraient dû avoir. « La première et dernière réunion a eu lieu en décembre 2023 et elle s'est terminée très vite car aucune solution n'a été avancée. Après cela, silence radio », déclare Marie Bussinet, vice-présidente de la Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (Fnek). Ce blocage, attribué à des remaniements politiques et à un manque de réponse des autorités, reflète un non-respect des engagements pris. Cette inertie laisse les étudiants dans l'incertitude, sans solution concrète pour faire face à des frais pouvant atteindre 40.000 € dans les IFMK privés.

Cette précarité est confirmée par Théo Rousseau, « Nous avons constaté une dégradation générale des conditions financières : 47 % des étudiants ont contracté un prêt, et 28 % ont envisagé d'arrêter leurs études pour des raisons économiques. » Ces chiffres traduisent une crise qui ne cesse de s'aggraver, les étudiants devant jongler entre des cours exigeants et des emplois à temps partiel pour joindre les deux bouts.

La pression financière qui pèse sur

les étudiants en kinésithérapie menace l'avenir même de la profession. Le coût élevé des études pousse de nombreux jeunes à s'endetter lourdement, ce qui influence leur choix de carrière. « Les premières années de vie professionnelle sont souvent consacrées au remboursement de prêts étudiants, ce qui pousse certains kinés à privilégier des postes mieux rémunérés, éloignés des besoins prioritaires de santé publique », explique Nicolas Pinsault, vice-président de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes.

Cette situation pourrait accentuer les déséquilibres géographiques. Les zones rurales et sous-dotées, déjà en déficit de professionnels, risquent de voir leur situation empirer. « Si rien n'est fait pour réguler les frais de scolarité, combien de jeunes pourront encore se permettre d'entrer dans cette formation, et surtout, combien choisiront de s'installer là où on a le plus besoin d'eux? », s'interroge Théo Rousseau.

L'UNIVERSITARISATION, UNE VOIE À ENVISAGER

L'intégration des IFMK dans le système universitaire public est une des

pistes proposées. « Si toutes les formations de santé comme la médecine, la pharmacie ou la maïeutique sont gratuites, pourquoi pas celles de kinésithérapie ? L'universitarisation permettrait de rendre ces études accessibles et de répondre aux besoins croissants en kinés ! », clame Nicolas Pinsault.

Cette réforme impliquerait de transformer progressivement les IFMK privés, souvent gérés par des associations ou des entreprises, pour les intégrer au réseau public. Une transition qui nécessiterait un encadrement rigoureux et des moyens financiers conséquents. Pour les étudiants et les professionnels, l'universitarisation représente une opportunité de garantir l'égalité des chances tout en répondant aux défis démographiques et géographiques auxquels fait face la profession. Une proposition qui devrait donner des idées à l'IFMK de Dijon et de Nevers. Néanmoins, Nicolas Pinsault souligne que « cette solution demande un engagement politique fort, qui fait cruellement défaut aujourd'hui. »

Enzo Beaudet

Témoignage d'un étudiant à l'IFMK de Nevers qui a souhaité conserver l'anonymat : « En raison des nombreux frais liés à ma vie d'étudiant (logement, repas, école, essence...), je me vois contraint de travailler les week-ends en tant qu'aide-soignant pour subvenir à mes besoins. Cela représente au minimum 40 heures par mois, un rythme éprouvant qui s'ajoute à mes études déjà exigeantes. Parfois, je suis même obligé de réduire le nombre de repas que je prends pour économiser. Cette situation me touche profondément, car en tant qu'étudiant, je rêve, comme tant d'autres, de pouvoir profiter de ces années censées être les plus belles de notre vie. Mais au lieu de cela, je me bats chaque jour pour maintenir un équilibre entre mes responsabilités et ma vie personnelle. »

Opinions

Motion de protestation solennelle

Conseil de l'Ordre du Barreau de Dijon

Après la diffusion par le média « Frontières », proche de l'extrême-droite, des identités d'une soixantaine d'avocats qu'il accuse d'être « complices » des personnes en situation irrégulière cherchant à obtenir un titre de séjour, le conseil national des barreaux a saisi le Parquet. L'institution représente l'ensemble des 77 598 avocats exerçant en France.

De son côté, l'Ordre des avocats du barreau de Dijon a émis une motion de protestation solennelle dont voici le texte :

« Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Dijon, consulté le 31 janvier 2025, connaissance prise de la publication du 30 janvier, intitulée « Invasion migratoire, les coupables »,

S'insurge avec la plus grande fermeté contre l'amalgame fait entre les missions d'assistance et de défense et un « chaos migratoire »,

Déplore que les noms d'avocats, magistrats et juridictions soient jetés en pâture et présentés comme « les coupables d'un chaos migratoire »,

Rappelle que la mise en cause de la défense et la stigmatisation de la profession d'avocat portent une atteinte grave aux droits fondamentaux de tous les justiciables,

Rappelle que la défense de tous est l'essence même de la profession d'avocat,

Apporte son soutien à tous les professionnels mis en cause dans cette publication, et plus particulièrement

aux avocats exerçant, avec engagement et professionnalisme, au quotidien, pour la défense des étrangers.

Réaffirme la détermination des avocats à défendre :

- L'État de droit et ses principes fondamentaux,

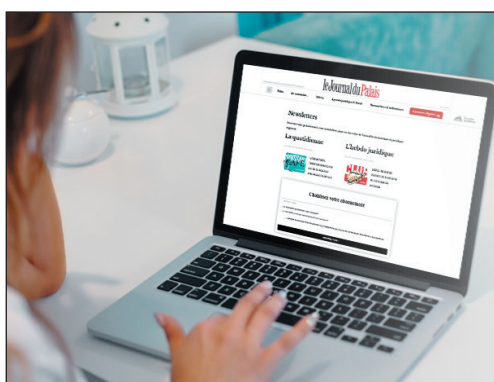
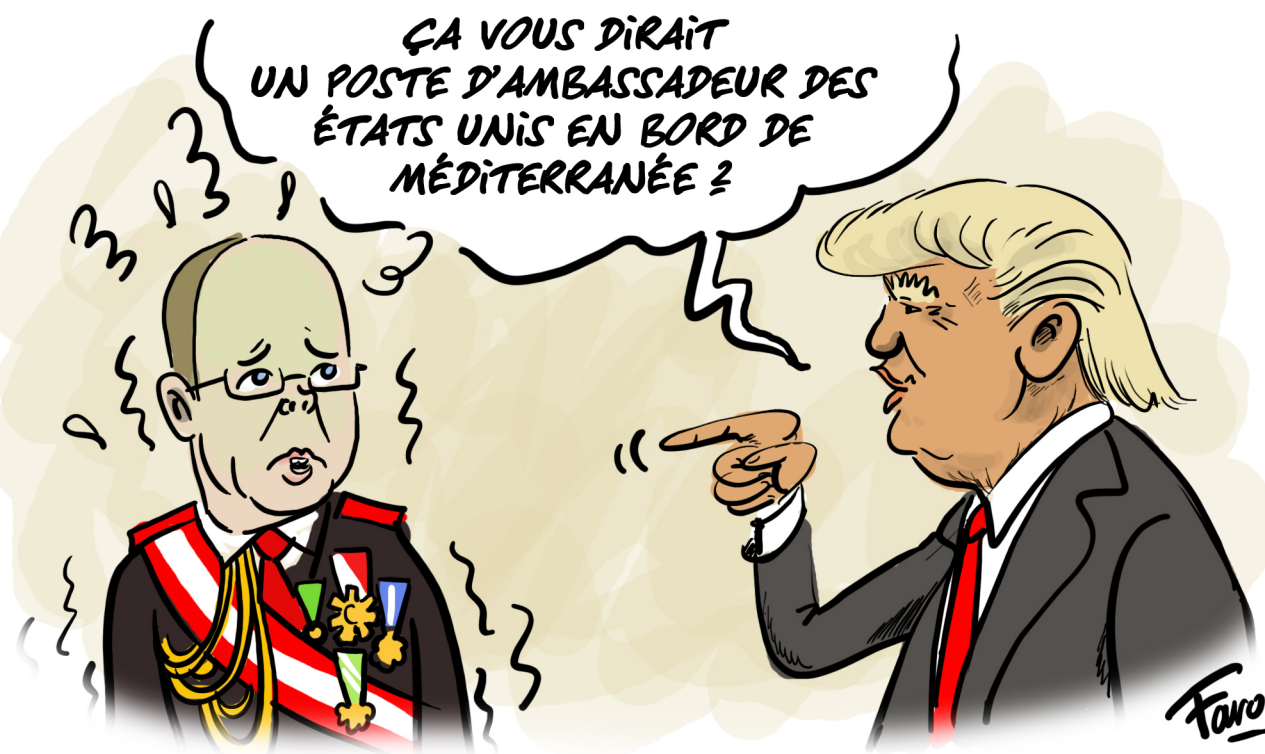
- L'accès de tous les citoyens, quels qu'ils soient, à une défense effective et à un juge impartial.

Rappelle que les avocats sont et demeureront les gardiens intransigeants des libertés fondamentales, piliers essentiels de notre démocratie,

Rappelle que les avocats ne céderont pas face aux intimidations et continueront d'accomplir avec fierté leur mission auprès de tous les justiciables. »

Le regard de Faro

DONALD TRUMP VEUT FAIRE LA CÔTE D'AZUR À GAZA



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Auto rétro pédalage



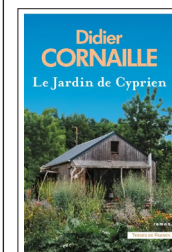
Le PLF 2025, finalement adopté après un 49.3 dont on commence à prendre l'habitude, n'en finit pas de receler des surprises. Des divines, tel cet aménagement de l'exonération de la fiscalité sur la transmission des terres

viticoles (lire page 21) et d'autres moins attendues comme l'abaissement au 1^{er} mars 2025 du seuil d'exemption de la TVA pour les autoentrepreneurs à 25.000 € de chiffres d'affaires pour tous, contre 37.500 € pour les prestations de services et 85.000 € pour la vente de marchandises actuellement. Entre 200.000 et 250.000 structures étaient visées par la loi équivalant à une rentrée d'argent de plusieurs centaines de millions d'euros pour l'État. La mesure aurait également permis de restreindre la distorsion de concurrence que ne cessent de dénoncer par exemple la CPME, les artisans, les professions libérales, certaines professions de prestations de services etc etc. Une lecture attentive par les députés (ou leurs petites mains) ont débusqué le lièvre et là : tollé ! Le président de l'Union des autoentrepreneurs François Hurel, proteste fort logiquement contre une « ineptie de complexité prise sans aucune concertation qui va pénaliser les travailleurs les plus pauvres ». Même son de cloche chez l'ancien député et ancien secrétaire d'État chargé du Commerce de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services et de la Consommation sous Nicolas Sarkozy Hervé Novelli, qui a inventé en 2008 le dispositif et s'alarme contre le risque de voir revenir au grand galop le travail dissimulé tandis que des légions de « travailleurs pauvres » vont se retrouver démunis... Toute la journée du 6 février, les médias ont vu défiler les contempteurs de la mesure tant et si bien que, dans une mise en scène assez mal jouée de part et d'autre, le ministre de l'Économie Éric Lombard n'annonce finalement sur le plateau d'Anne-Sophie Lapix que ben finalement, on allait suspendre et lancer une concertation (un machin que l'on fait normalement avant de prendre une décision) et que d'ici là doucement les basses, coucouche panier papattes en rond...

Une chose m'interpelle tout de même : pourquoi s'acharner à sauver un dispositif qui fabrique, certes, des « travailleurs », mais des « travailleurs pauvres » ? Faut-il être hypocrites pour ne pas voir que ce statut, censé permettre de tester une idée d'entrepreneuriat, a largement été devoyé pour permettre à des margouilins d'exploiter, par exemple, des livreurs à vélo, non salariés et donc mis dans l'impossibilité d'avoir des conditions décentes de travail, condamnés à faire tourner leurs roues avec la même obstination qu'un hamster ? Dès 2012, Ligne 15, un groupe de hauts fonctionnaires et cadres du privé s'alarmait dans les colonnes du Monde de ce statut bâtard qui « s'apparente en réalité à une réforme déguisée du marché du travail [ayant] surtout contribué à la création d'emplois précaires au prix de fortes subventions. » 13 ans plus tard, le constat est toujours valide.

Le coin bouquins

LE JARDIN DE CYPRIEN.



Le dernier Didier Cornaille est de sortie ! L'écrivain qui a fait de son Morvan d'adoption le cadre de ses romans évoque ici l'arrivée de la fibre dans les espaces morvandiaux. Synonyme de progrès, mais aussi de la mort de « L'arbre », un chêne vénérable sur le tracé des engins. Or ce chêne, c'est toute la vie du vieux Cyprien. Et bientôt celle de Marc, un Parisien tombé amoureux du Morvan...

♦ Les Presses de la Cité, 298 pages, 22 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Adjudication immobilière



SCP SOULARD-RAIMBAULT - Avocat
6 rue Hernoux
21000 DIJON

VENTE
AUX
ENCHERES
PUBLIQUES

MERCREDI 19 MARS 2025 à 10 H 30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON
Cité Judiciaire - 13 Boulevard Clémenceau, Salle A

A CHENOVE (21300) 25 rue Jules Ferry

Dans un ensemble immobilier en copropriété cadastré section AM n°53 lieudit 23 rue Jules Ferry pour 54a 77ca.

«Lot numéro quatorze (14)

Dans le bâtiment A, escalier B, un appartement de type 5 (n°14) situé au 2^{ème} étage à droite, comprenant : entrée, cinq

pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, séchoir et loggia.

«Lot numéro vingt-cinq (25)

Dans le bâtiment A, au sous-sol, une cave portant le n°9 du plan.

«Lot numéro cent quarante (140)

Dans le bâtiment D, au sous-sol un garage individuel portant le n°14 du plan des garages.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 20.000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : JEUDI 06 MARS 2025 à 13h30

A la requête du syndicat des copropriétaires de la COPROPRIETE DE L'ARBRE PIN sis 25 rue Jules Ferry 21300 CHENOVE, représenté par son syndic en exercice AGENCE REPUBLIQUE IMMOBILIER, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 016 750 929 dont le siège social est 1 rue du Dauphiné - Immeuble le Stratège - 21121 FONTAINE LES DIJON, représenté par son gérant en exercice domicilié de droit audit siège,

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP SOULARD-RAIMBAULT uniquement sur rendez-vous. L2500656

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

PHARMACIE
CONDE/
PHARMACIE
DE LA SAONE

Suivant acte reçu le 27 janvier 2025 par Maître Hubert CHARLOT, notaire à DIJON (21000), enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 3 février 2025, référence 2025N288, il a été cédé :

Par la société dénommée PHARMACIE CONDE, SELARL dont le siège est à PONTAILLER SUR SAONE (21270) - 58 rue du 8 mai 1945, identifiée au SIREN sous le numéro 838 096 030 et immatriculée au RCS de DIJON (21000), en liquidation judiciaire simplifiée suivant jugement du TC de DIJON du 14 mai 2024, représentée par Maître Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire-judiciaire domicilié à DIJON (21000) 2B avenue de Marbotte.

Au profit de la société dénommée PHARMACIE DE LA SAONE, SELARL dont le siège est à PONTAILLER SUR SAONE (21270) - 58 rue du 8 mai 1945, identifiée au SIREN sous le numéro 937 832 715 et immatriculée au RCS de DIJON (21000).

Objet de la cession : une officine de pharmacie exploitée à PONTAILLER SUR SAONE (21270) - 58 rue du 8 mai 1945.

Prix de cession : 800.000,00 €, dont 797.750,00 € d'éléments incorporels et 2.250,00 € de matériel et mobilier.

Entrée en jouissance à compter du 3 février 2025.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire-judiciaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention : Hubert CHARLOT.



Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

BEN & STEF/LA
PLACE

Suivant acte reçu le 29 janvier 2025 par Maître Gautier CHANTIER, notaire à DIJON (21000), enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 4 février 2025, dossier 202500005526, référence 2104P01 2025N313, il a été cédé :

Par : la société BEN & STEF, SARL dont le siège est à DIJON (21000), 47 rue Jean-Jacques Rousseau, identifiée au SIREN sous le numéro 832 148 589 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

Au profit de : la société LA PLACE, SAS dont le siège est à SCIEZ (74140), 479 route d'Excenevex, identifiée au SIREN sous le numéro 504 197 211 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON LES BAINS (74200).

Objet de la cession : le fonds de commerce de fabrication de pâtisserie, chocolaterie et confiserie, salon de thé, restauration rapide et vente de boissons alcoolisées sis à DIJON (21000), 47 rue Jean-Jacques Rousseau, lui appartenant, connu sous le nom commercial PÂTISSERIE DES DIJONNAIS, et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

Prix de cession : 57.500,00 €, dont 34.282,00 € d'éléments corporels et 23.218,00 € d'éléments incorporels.

Entrée en jouissance : 29 janvier 2025.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, en l'étude de Maître Hubert CHARLOT, notaire à DIJON (21000), 21 place de la République, où domicile est élu.

Pour avis : Hubert CHARLOT. L2500649

CONSTITUTION
DE SOCIETE

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

INFINI TIFS

Par acte SSP du 25 janvier 2025 il a été constitué la société INFINI TIFS, société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 €, siège social sis Chemin des Plaines à SAULIEU (21210), dont l'objet est le suivant : Coiffure mixte, vente de produits, soins du cheveu, head spa, barbier, produits de beauté, parfumerie, accessoires, bijoux, fantaisies. DURÉE : 99 ans. GÉRANT : Madame Emilie RUBIO, domiciliée sis Chemin des Plaines à SAULIEU (21210). IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. L2500478

MB INVEST
Société civile
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 58 A Rue René Cassin
21850 ST APOLLINAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST APOLLINAIRE du 31/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : MB INVEST
Siège social : 58 A Rue René Cassin, 21850 ST APOLLINAIRE

Objet social : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit et quelles que soient leurs activités ;

L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

La participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe, le contrôle des filiales et la gestion de la politique stratégique des filiales ;

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux, financiers, informatiques, techniques, de ressources humaines, de formation, d'études au profit des sociétés du groupe ;

L'exercice de mandats sociaux au sein des filiales ;

L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous titres de participation et de placement ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Myriam BILLAUD, née le 07 novembre 1970 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) demeurant 58 A Rue René CASSIN 21850 ST APOLLINAIRE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément, requis dans tous les cas, donné par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance
L2500499

SNC LINGAU

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Journal-du-palais.fr du 11 décembre 2024, concernant la société SNC LINGAU, 42 Bis rue Roger Salengro - 21300 CHENOVE 938 364 031 RCS DIJON. Le siège est au «42 Bis», et non pas au «42». L2500620

SAUSSY SONS
Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 17/12/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAUSSY SONS

Objet social : La Société a pour objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - la vente de tous immeubles et biens immobiliers - toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 2 allée des Prés, 21380 SAUSSY

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M. THEUREL Guillaume 2 allée des Prés 21380 SAUSSY et M^{me} THEUREL Florine 2 allée des Prés 21380 SAUSSY

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.

THEUREL Guillaume et Florine
L2500640

Chrysalide Wines

Par acte SSP du 29/01/2025, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Chrysalide Wines.

OBJET SOCIAL : la distribution et le commerce, par tous moyens, notamment par le biais du commerce électronique, d'un réseau de distribution ou de tous intermédiaires, de fleurs, plantes et graines ainsi que de vins, liqueurs, champagnes, spiritueux et toutes boissons alcoolisées ou non ainsi que tous produits alimentaires y compris les produits d'épicerie fine et tous objets connexes ; la fourniture de toutes prestations de services y compris les prestations de conseils, l'organisation et l'animation de tous événements liés directement ou indirectement aux activités précitées, notamment l'organisation de dégustations, visites, conférences, salons, débats, séminaires, formations, événements promotionnels ou publicitaires.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue Vergnette de Lamotte 21200 BEAUNE.

CAPITAL : 10.000 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M^{me} CORNOT Stéphanie, demeurant 1 rue Vergnette de Lamotte - 21200 BEAUNE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS de DIJON. L2500500

E-INVEST

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 15 rue Mathilde Rognon, 21490 RUFFEY LES ECHIREY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date 30/01/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière

DÉNOMINATION SOCIALE : E-INVEST

SIÈGE SOCIAL : 15 rue Mathilde Rognon, 21490 RUFFEY LES ECHIREY

OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

CAPITAL SOCIAL : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

GÉRANCE : M. Muhammet ERYIGIT, demeurant 4, avenue de la Gare 21150 VENAREY LES LAUMES

CLAUSES RELATIVES AUX CÉSSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas, obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis : Le Gérant
L2500554



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

CMP
Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire Associé à DIJON (21000), CRPCEN 2106, le 30 janvier 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CMP.

OBJET : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location, vente de tous biens et droits immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : TROUHANS (21170), 8 place de la Mairie.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000,00 €.

Cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Me NICOLARDOT. L2500541

LM
AMENAGEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.500 Euros
Siège social : 1 rue Lamotte
21130 PONCEY LES ATHEE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONCEY LES ATHEE (21) du 28/01/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SARL à associé unique.

DÉNOMINATION SOCIALE : LM AMENAGEMENT.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue Lamotte - 21130 PONCEY LES ATHEE.

OBJET SOCIAL : Tous travaux de maçonnerie générale et de terrassement.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 6.500 €

AGRÈMENT : en cas de pluralité d'associés, dans tous les cas : consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

GÉRANCE : Lucas MIGNOTY demeurant 1 rue Lamotte - 21130 PONCEY LES ATHEE.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La Gérance.
L2500643



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

DEM'S GRILL

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 05/02/2025, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DEM'S GRILL.

Objet social : restauration, traiteur, plat à emporter, restauration rapide.

Siège social : 5B Allée des Marronniers, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS.

Capital : 10 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

Gérance : M. DEMIRTAS Tuncay 5B Allée des Marronniers 21800 NEUILLY CRIMOLOIS.

Le Gérant
L2500658

Etude de Maîtres Xavier
GUICHARD, Sandrine
DOUCHE d'AUZERS,
Diane CHEVALLET et
Alexandra GAIRE
Notaires associés à LANGRESVOXINN
Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Alexandra GAIRE, Notaire associé à LANGRES, le 31 janvier 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : VOXINN.

FORME : Société civile immobilière

SIÈGE SOCIAL : NUIT SAIN TGEORGES (21700), 6 Rue Charles

André Rémi Amoult.

OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DURÉE : 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : deux mille euros (2.000,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Audrey DELARCHE demeurant à ECHEVRONNE (21420), 17 Rue du Lavoir.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.
L2500628

LEGI
CONSEILS

Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CLV

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 place Joliot de Crébillon, 21220 BROCHON

AVIS DE CONSTITUTION

Statuts SSP 28.01.2025. Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CLV

Siège social : 5 place Joliot de Crébillon, 21220 BROCHON

Objet social :

En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité.

L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Damien LIVERA demeurant 5 place Joliot de Crébillon, 21220 BROCHON

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés (AGE) représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS DIJON.

La Gérance
L2500511



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

67J
DIJON (21000), 67 rue JeanninConstitution de société
civile

Suivant acte reçu par Maître François GUILLERMET, notaire à DIJON, le 5 février 2025, il a été constituée la société civile immobilière dénommée «67J» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000), 67 rue Jeannin

CAPITAL SOCIAL : 1000,00 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.

GÉRANCE : Monsieur Damien FAUCHEUX demeurant à DIJON (21000) 15 rue du Palais.

Pour avis : Le notaire.
L2500647

MODIFICATION
DE STATUTS

eca

SCI PLAN
TREKKING

SCI au capital de 26 000 euros
Siège social : 9 rue Victor Hugo
21120 IS SUR TILLE
881 639 439 RCS DIJON

GERANCE ET
TRANSFERT DE SIEGE

Par acte notarié du 03/09/2024, Madame Anne DELIOT a démissionné de ses fonctions de co-gérante à compter du 03/09/2024. Il n'a pas été procédé à son remplacement.

Par AGE en date du 03/09/2024, il a été décidé de transférer le siège social du 9 rue Victor Hugo, 21120 IS SUR TILLE au 3 Place de la France Libre, 21000 DIJON, à compter du 03/09/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance
L2500320

IBARA
INVESTISSEMENT

IBARA INVESTISSEMENT - Société par actions simplifiée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 31 Boulevard des Valendons, 21300 CHENOVE - 921 571 188 RCS DIJON: le 06/01/2025 transfert de siège au 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE, à compter du 06/01/2025 & modifications des Statuts.

L2500352

DOMISYS

DOMISYS - Société par actions simplifiée - au capital de 5 000 euros - Siège social : 31 Boulevard des Valendons, 21300 CHENOVE - 938 245 925 RCS DIJON: le 06/01/2025 transfert de siège au 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE, à compter du 06/01/2025 & modifications des Statuts.

L2500352

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

DOMA BOURGOGNE

DOMA BOURGOGNE - Société par actions simplifiée unipersonnelle - au capital de 3 000 euros - Siège social : 31 Boulevard des Valendons, 21300 CHENOVE - 911 000 255 RCS DIJON: Par décisions du 15/01/2025 l'associée unique a décidé de l'augmentation du capital de 27 000,00 euros par l'incorporation de réserves à compter du 15/01/2025 pour le porter de 3 000 à 30 000 euros ; et a décidé du transfert de siège au 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE, à compter du 06/01/2025 & modifications corrélative des Statuts. L2500353

NTHM

Société civile immobilière au capital de 1 000 Euros
Siège social : 123 Rue de Velars
21370 PLOMBIERES LES DIJON
823 294 665 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Le 31 01 2025, il a décidé de ne pas remplacer Monsieur Thomas MALECKI, cogérant dont le mandat a pris fin à compter du 31 12 2024.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La Gérance

L2500420

Bordeaux Vtc Transport

SASU au capital de 500 Euros
Siège social :
45 avenue du Stade
33320 LE TAILLAN MÉDOC
R.C.S. 880 410 238 Bordeaux

L'assemblée générale extraordinaire du 01/01/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/01/2024 et de modifier l'article des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : LE siège social de la société est fixé au 45 avenue du Stade - 33320 Le TAILLAN MÉDOC.

NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 4 cul de sac de la Pompelle - 21120 GEMEAUX.

PRESIDENT : Kabara Thomas, 45 avenue du Stade - 33320 Le TAILLAN MÉDOC.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de BORDEAUX et de DIJON. L2500485



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

FD REVETEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6 Rue des Capucines
21110 GENLIS
RCS Dijon 902 346 923

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/01/2025 : Le siège social a été transféré 9 Rue du Renard 21260 SELONGEY à compter du 01/01/2025. L'article «4 - siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Le capital social a été augmenté de 19 000 €, pour être porté à 20 000 €, par incorporation de réserves. L'article «7 - capital social» des statuts a été modifié en conséquence : ancienne mention 1 000 €, nouvelle mention 20 000 €. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2500509

SERVICES TRANSPORTS FUNERAIRES 21

SERVICES TRANSPORTS FUNERAIRES 21 - Société à responsabilité limitée - au capital de 5 000 euros - Siège social : 4 Chemin de la Place 21310 NOIRON SUR BEZE - 849 793 609 RCS DIJON: Le 01/02/2025 transfert du siège au 3 Avenue Edouard Spahr 21260 SELONGEY et modification des statuts. L2500581

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI COPPIETERS

Société civile immobilière
Capital social : 253 065,37 Euros
Siège social :
15 place grangier - DIJON
RCS Dijon 392 054 607

Acte de cession de parts de Me MUGNERET du 30 01 2025 : Monsieur Hervé COPPIETERS DE TERGONDE a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du même jour

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON

Pour avis

L2500547

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHILIPPE LIVERA

SCEA au capital de 44.620 Euros
Siège social :
7 rue du Château
21220 GEVREY CHAMBERTIN
421 125 923 RCS Dijon

DAU 31/12/2024 : Transformation de l'EARL en SCEA à compter du 31/12/2024.

ANCIENNE FORME : EARL.
NOUVELLE FORME : SCEA.

DAU 31/12/2024 : Démission de Hélène LIVERA de ses fonctions de gérante à compter du 31/12/2024.

RCS DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2500548

du Parc - Monnet Bourgogne

SELAS d'avocats au capital social de 423 810 €
Siège social :
4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON
RCS DIJON 312 274 038

Aux termes des décisions unanimes du 31/01/2025, les associés ont décidé, à compter du même jour, de nommer M. Vincent GARCIA, demeurant 42, rue de l'Épargne - 28000 CHARTRES, en qualité de directeur général de la société, ce pour une durée indéterminée. RCS DIJON.

Pour avis.

L2500552

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCEA MICHELIN

SCEA au capital de 112 629,33 euros
Siège social : MONTBERTHAULT
21460 EPOISSES
316 744 234 RCS DIJON

L2500559

MODIFICATION DE LA GERANCE

Démission de ses fonctions de gérant de M. François-Xavier MICHELIN à compter du 31.12.2024 et nomination en remplacement de M^{me} Hélène BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE demeurant 9 rue de l'Eglise 21460 MONTBERTHAULT, à compter du 01.01.2025 pour une durée indéterminée.

La Gérance

L2500588

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

SAINT HUBERT

Société Civile
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
29 Rue de la Préfecture
21000 DIJON
RCS Dijon 424 078 558

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 29 Rue de la Préfecture à DIJON (21000), 18 Boulevard de Brosses, à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts «SIEGE SOCIAL».

Corrélativement, l'avis précédemment publié relatif au siège social est ainsi modifié :

ARTICLE QUATRE : SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21), 29 Rue de la Préfecture.
NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21), 18 Boulevard de Brosses - 21000 DIJON.

Pour avis.

L2500568

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LE CLOS HR

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 1.200 Euros
Siège social :
29 Rue de la Préfecture
21000 DIJON
RCS Dijon 824 456 743

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 18 Boulevard de Brosses, à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts «SIEGE SOCIAL».

Corrélativement, l'avis précédemment publié relatif au siège social est ainsi modifié :

ARTICLE QUATRE : SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé : 29 Rue de la Préfecture - 21000 DIJON.
NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé : 18 Boulevard de Brosses - 21000 DIJON.

Pour avis.

L2500569

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CABINET D'EXPERTISE MEDICALE GP

SELARL au capital de 3.000 Euros
Siège social :
1 rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON
840 402 168 RCS Dijon

A SSP 30/01/2025 : L'Associée Unique décide de transférer le siège social du rond-point de la Nation Point médical - 21000 DIJON au 1 Rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON à compter du 30/01/2025 - RCS DIJON.

Pour avis.

L2500610

SARL COIFF'I.D.

Modification de la dénomination sociale

L'AGE du 24/01/2025 de la SARL COIFF'I.D. (SARL, capital 7 622,45 €, siège : ZAC DES GRANDS CRUS CENTRE COMMERCIAL ROUTE DE BEAUNE 21300 CHENOVE, 392 819 017 RCS DIJON) a décidé de remplacer à compter du 24/01/2025 la dénomination sociale «SARL COIFF'I.D.» par «COIFF'I.D.» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis. La Gérance

L2500573

CHES MES SOEURS

Remplacement d'un directeur général

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 27/11/2024 au sein de la Société CHEZ MES SOEURS (SAS, capital : 1 000 €, Siège social : 18 avenue de la Concorde - 21000 DIJON, 831 826 672 RCS DIJON), il résulte que Monsieur Jérôme BOUTTEFROY, demeurant 13 Champ de Foux - 21270 BINGES a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 01/12/2024 en remplacement de Madame Anne-Claire GRAPPIN, directrice générale démissionnaire avec effet au 30/11/2024. L2500580

CHEZ MES SOEURS

DIVISION DU NOMINAL DES ACTIONS

L'AGE du 27/11/2024 de la Société CHEZ MES SOEURS (SAS, capital : 1 000 €, Siège social : 18 avenue de la Concorde - 21000 DIJON, 831 826 672 RCS DIJON) a décidé la division du nominal des actions et a modifié en conséquence l'article 7 des statuts.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 €). Il est divisé en 20 actions de 50 € chacune de même catégorie.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 €). Il est divisé en 200 actions de 5 € chacune, de même catégorie. L2500582

TRANSFO EMBALLAGES

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros
Siège social :
6 chemin du Barrage
52100 VALCOURT
R.C.S. : Chaumont 533 511 150

Transfert de siège

En date du 01/01/2025, l'AGE a décidé le transfert du siège social au 35, grande Rue à CURTIL-SAINT-SEINE (21380) à compter du 01/01/2025.

Le gérant est Monsieur Nicolas MAILLY, demeurant au 35, grande rue à CURTIL SAINT SEINE (21380).

Mention en sera faite au RCS de DIJON. L2500585

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL DE L'EBEULON

EARL au capital de 21.220,90 Euros
Siège social :
21610 ORAIN
382 962 678 RCS Dijon

DUA 17/12/2024 : Démission de Patrick RAPHAT de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2024.

Pour avis : La Gérance.

L2500609

LDS GROUPE

FCLH

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 969.800 Euros
Siège social : 13 impasse de Reggio
21000 DIJON
518 274 402 R.C.S. Dijon

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 969.800 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la collectivité des associés.

Madame Fabienne COURTY et Monsieur Luc COURTY, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Luc COURTY, demeurant 12 rue de la Fenotte - 21220 EPERNAY SOUS GEVREY.

COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions : La société SARL AUDIT-CONSEILCOMPTABILITE, titulaire.

Pour avis : Le président.

L2500626

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HOSON

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue de la Fontaine
21700 VOSNE ROMANÉE
839 273 216 RCS DIJON

Transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les actions sont librement cédées aux autres associés ou au bénéficiaire du conjoint marié ou pascé, d'un ascendant ou descendant d'un associé. Les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Sophie NOELLAT épouse SIRUGUE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : M^{me} Sophie NOELLAT épouse SIRUGUE demeurant 44 rue Henri Chaland 21700 NUITS SAINT GEORGES.

La Présidente

L2500629

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI VILLA LES ARGELAS

Société civile immobilière
Capital social : 259.163,33 Euros
Siège social :
10 rue des Peupliers
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon 398 808 568

PV AGE du 23/01/2025 : les associés ont décidé, à compter du même jour, de :

1. Transférer le siège social de FONTAINE LES DIJON (21121), 10 rue des peupliers à DIJON, 29 rue Amiral Roussin, et de modifier l'article 4 des statuts ;

2. Modifier la Gérance : M. Charles MARTIN étant décédé, il n'est plus cogérant - il est nommé en qualité de nouveaux cogérants, pour une durée illimitée : M. Jean-Yves MARTIN, demeurant à DIJON, 29 rue Amiral Roussin - M^{me} Sylvie MARTIN, épouse de M. CLOIX Jean-Marie, demeurant à LYON 5^e, 10 rue des machabées - M^{me} Laurence MARTIN, divorcée de M. Christophe GIRARDOT, demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 12 impasse du moulin de Nantilles - M^{me} Aïeth MARTIN, épouse de M. François COSTE, demeurant à AIX EN PROVENCE (13100), 43 Traverse Baret

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2500637

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LES BEAUMONTS

SCEA au capital de 6 000 euros
Siège social : 9 rue de Ley, 21200
CHOREY LES BEAUNE
933 966 087 RCS DIJON

DUA 17/12/2024 : Démission de M^{me} Evelyne PERTUZOT de ses fonctions de gérante à compter du 25/09/2024.

La Gérance

L2500616

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

FMB GROUPE

SARL au capital de 60 710 euros
Siège social : 5 Rue du Golf, 21800
QUETIGNY
480 089 028 RCS DIJON

Suivant décisions collectives des associés du 31/01/2025 :

- La société a été transformée en SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ;

- Les fonctions de gérant de M. Franck BEGUIN ont pris fin ;

- M. Franck BEGUIN demeurant 24 Cours du Général de Gaulle, 21000 DIJON a été nommé président ;

- La transmission de titre est soumise à agrément ;

- à chaque action est attaché un droit de vote ;

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

L2500644

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL JANET JUSTINE

EARL au capital de 350 000 €uros
Siège social : 14 route de Savigny
21200 BOUZE LES BEAUNE
931 471 916 RCS Dijon

DUA 31.12.2024 : Nomination en qualité de gérante de Justine JANET demeurant 14 Route de Savigny 21200 BOUZE LES BEAUNE, à compter du 01.01.2025 pour une durée illimitée, en remplacement de Jean-Marc JANET démissionnaire à compter du 31.12.2024.
Modification de la dénomination sociale JANET en EARL JANET JUSTINE à compter du 31.12.2024.

La gérance

L2500651



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCCV DUMOURIEZ

Société civile de construction vente au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
504 495 243 RCS DIJON

Avis de remplacement du gérant

DUA du 06/01/2025 : la société EDINVEST, société civile au capital de 660 000 € dont le siège social se situe 1 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE LES-DIJON immatriculée 890 090 327 RCS DIJON a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de la société T2A. L'article 23.1 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de la société T2A sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification RCS DIJON.
L2500655

MICHEL BROT

SAS au capital de 102.600 €uros
Ferme de la Souche
21150 MARGNY LE CAHOUEÏ
R.C.S. Dijon 500 614 326

Aux termes du PV de décision de l'associé unique en date du 14/01/2025, il a été décidé :

- d'adopter la dénomination « Auxois Compost » ;
- de transférer le siège social au 1 rue de la Fontainerie - 62000 ARRAS ;
- de nommer en qualité de Directeur Général Mr Jean-Christophe PEROT demeurant 425 chemin de la Gyprière - 84210 PERNES LES FONTAINES ;
- de nommer en qualité de Président Mr Paul-Antoine SEBBE demeurant 14 Grande Rue - 02480 ARTEMPS en remplacement de BMT, démissionnaire.

Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera radiée du greffe de DIJON et immatriculée au greffe d'ARRAS.
L2500659

POURSUITE D'ACTIVITE

FITNESS STUDIO EURL

au capital de 8.000,00 €uros
Siège social : 4 rue du Serein
à PRECY SOUS THIL (21390)
Numéro R.C.S. : 491 449 146

Avis de poursuite d'activité

Aux termes d'une délibération en date à PRECY SOUS THIL du 27/01/2025, l'associé unique décide qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce et ainsi de poursuivre l'activité.
Pour avis.

L2500642



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

FUNLAB117

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €uros
Siège social : 21 Route Royale
21390 LE VAL-LARREY
RCS Dijon 895 255 248

L'associée unique, aux termes d'un procès-verbal en date du 17/12/2024, a décidé, conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis : Le gérant.

L2500508

DISSOLUTION

DE SOCIETE

ART CONFINE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 rue Berbisey
21000 DIJON

Siège de liquidation : 6 rue Berbisey
21000 DIJON
893594481 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Nicolas LESCUT, demeurant 6 rue Berbisey - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Berbisey - 21000 DIJON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2500109

B.B.R.

SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 2 rue du Poitou
21110 GENLIS
RCS de DIJON n°498 159 185

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. RAMAC Boris, demeurant 2 rue du Poitou 21110 GENLIS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2500510



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

JOLIE BOTTLE

Société par Actions Simplifiée Au capital de 2.000 €uros
Siège social :
40 Rue de la Liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 949 239 255

Aux termes d'un PV du 31/12/2024, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024 et à sa mise en liquidation. Monsieur Pascal SAILLEY, demeurant 40 Rue de la Liberté 21140 SEMUR EN AUXOIS, exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2500544

PAVELOT

Dissolution amiable

Par décision du 31/01/2025, l'associé unique de la SARLU «PAVELOT», capital : 5 000 €, siège : 4 Rue de Bellevue 21240 TALANT, 842 483 877 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société avec cessation d'activité au 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Pierre-Emmanuel PAVELOT, demeurant 4 Rue de Bellevue 21240 TALANT, associé unique, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 4 Rue de Bellevue 21240 TALANT, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.
L2500556

H.A.'ECO

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 20 Allée du Mâconnais
21000 DIJON
RCS de DIJON n°453 395 584

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GAVEAU THIERRY, demeurant 13 RUE DE GENEVE 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2500625

EARL LEVEQUE

société civile en liquidation au capital de 162.602,12 €uros
Siège social :
21350 THOREY SOUS CHARNY
328 077 565 R.C.S. Dijon

Aux termes de décisions en date du 31 décembre 2024, l'associé unique de l'EARL LEVEQUE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur Jean-Michel LEVEQUE, demeurant à THOREY SOUS CHARNY (21350), a la qualité de liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à THOREY SOUS CHARNY (21350), lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : Le liquidateur.

L2500627



BC SYSTEM

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 10.000 €uros
Siège social : 3 boulevard Eiffel
21600 LONGVIC
Siège de liquidation : 3 boulevard Eiffel
21600 LONGVIC
807719596 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Bouchta CHOUITAR, demeurant : 9 bis rue des Mariniers - 21110 BRETENIERE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 3 boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2500641

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LUCIA

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 7 rond-point de la Nation - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 7 rond-point de la Nation - 21000 DIJON 421435611 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno CIARROCHI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2500076

ART CONFINE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue Berbisey, 21000 DIJON
Siège de liquidation : 6 Rue Berbisey, 21000 DIJON
893594481 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas LESCUT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2500114



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

LA PIZZA DE MOUEÏMA

Société par Actions Simplifiée Au capital social de 2.000 €uros
Siège social :
3 rue des Marais
21610 POUILLY SUR VINGEANNE
RCS Dijon RCS 882 965 593

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 janvier 2025 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation établis au 31/12/2023, et après avoir donné quitus à Mélinda Mussot pour son mandat de liquidateur et pour sa gestion, l'ont déchargée de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce même jour.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur.

L2500543



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CHEZ COCO

SARL en cours de liquidation Au capital de 3.000 €uros
Siège Social :
3 Place Bonaventure des Perriers
21230 ARNAY LE DUC
RCS Dijon 948 973 334

Aux termes du procès-verbal du 31/12/2024 l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2500558

KARABBOS

SCI au capital de 440 000 €
Siège social : 27 rue de l'Oeuvre
21140 SEMUR EN AUXOIS
RCS de DIJON n°497 623 678

Avis de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MARIN Olivier de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2500571

KRYSTAL SERVICES

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 10.500 €uros
Siège : 13 rue des Herbes
21910 SAULON LA RUE
Siège de liquidation :
13 rue des Herbes
21910 SAULON LA RUE
479 184 293 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale réunie le 31/12/2024 au 13 rue des Herbes - 21910 SAULON LA RUE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Lucienne JOLY, demeurant 6 Boulevard Edouard Branly - 21300 CHENOVE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2500578

ICARE

Liquidation

Le 04/02/2025, l'associé unique de la société en liquidation ICARE (SARL en liquidation au capital de 1 000 €, siège social et de liquidation situé 22 rue de la Fontaine Soyier 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée 802 478 438 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jérémie BLANC, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500621

JEANNINE SHOP

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5 000 €uros
Siège : 24/26 rue Jeannin
21000 DIJON

Siège de liquidation : 24/26 rue Jeannin
21000 DIJON
852 249 234 R.C.S. Dijon

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30/11/2024 à DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Louis-Félix FRANÇOIS, demeurant 7G rue du Docteur Renardet - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2500639

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



Notaires

OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

EPOUX BRUSSON

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Ludovic BONIN, Notaire au sein de la société par actions simplifiée «OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à DIJON (Côte-d'Or), 4 place des Cordeliers, CRPCEN 21001, le 28 janvier 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Max BRUSSON, retraité, et Madame Danièle Berthe VOISIN, retraitée, demeurant ensemble à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 21 rue de Meursault.

Monsieur est né à SAINT REMY (71100) le 17 janvier 1953,
Madame est née à LIMOGES (87000) le 13 janvier 1957.

Mariés à la mairie de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) le 5 août 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2500584

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

EPOUX COSOTTI

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 5 février 2025

Monsieur Alain COSOTTI et Madame Thérèse Bernadette Denise HAUTOT, son épouse, demeurant à DIJON, 24 rue de Beaune, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage à DIJON le 5 mars 1971,

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître JACQUESON, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile.

Pour avis.

L2500654

AVIS DIVERS



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dont le siège social est à TROYES (10000)

269 rue du Faubourg Croncels immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associé (C.C.A.) est de 326,91 €uros

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 janvier 2025 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 3 février 2025 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.

Il assure un rendement annuel de 4,5% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2023, en intégrant le versement du dividende de 3,71 euros en avril 2024.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

L2500542

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

KC SPORTS SARL

Location de terrains de football indoor - 30 avenue de l'artisanat 21560 COUTERNON - SIREN 824 151 526.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 31/01/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
Liquidateur.

L2500512

AVIS

ADMINISTRATIF

Commune de CRÉANCEY

3 rue de l'Eglise - 21320 CRÉANCEY

Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Par délibération en date du 27 janvier 2025, le conseil municipal a approuvé le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU définies au PLU approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 10 décembre 2020 pour la dernière fois. Cette délibération est affichée, pendant au moins un mois à compter du 4 février 2025. La délibération ainsi que le plan délimitant le périmètre du DPU sont tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

L2500612

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VAUTHIER Guy décédé le 19/10/2020. Réf. 0218139901. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500592

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PASCUAL Adrien décédé le 11/03/2015. Réf. 0218139897. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500593

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. JACOB Christian décédé le 03/09/2023. Réf. 0218139903. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500594

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. JACQUOT Michel décédé le 02/11/2023. Réf. 0218139902. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500595

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GUICHARD Georges décédé le 16/03/2024. Réf. 0218139908. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500596

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MAFUTA Cristina décédée le 03/10/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218136063.

L2500597

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GALLIER Stéphane décédé le 15/05/2024. Réf. 0218140020. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500598

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FREROT Colette décédée le 18/06/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218112904.

L2500599

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MAHIEU Alain décédé le 18/06/2024. Réf. 0218139909. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500600

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MATHIEU Jean-Marc décédé le 15/01/2024. Réf. 0218139898. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500601

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LEBON Cedric décédé le 13/06/2024. Réf. 0218139910. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500602

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PARADON Jean-Pierre décédé le 03/02/2024. Réf. 0218139906. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500603

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GUILLEMINOT Jacqueline décédée le 02/05/2024. Réf. 0218139911. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500604

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GHJAJ Jelloul décédé le 06/05/2024. Réf. 0218139905. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500605

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PIQUET Yvonne décédée le 14/03/2024. Réf. 0218139900. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500606

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} VIARD Monique décédée le 17/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218134935.

L2500607

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 28 janvier 2025

SAS DIJON PRESSING, Rue du Vignery, Galerie Marchande Cora, 21160 Perrigny-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 953 824 752. Blanchisserie-teinturerie de détail. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.

L2500518

Jugement du 28 janvier 2025

SARL CAMOS, 4 Place de la Libération, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 394 952 261. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500519

Jugement du 28 janvier 2025

SARL Orion Insight, 27 Rue Elsa Triolet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 886 720. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500537

SAS IMMO HABITAT, 19 Place Darcy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 620 940. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 03 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2500538

SAS S & HAIR Dijon, 13 Rue de la Manutention, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 980 970 420. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500539

SAS TRANSPORTS PETEUIL, 11 Avenue du 8 Septembre 1944, Lba Centre d'Affaires, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 799 632 609. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500540

PROCÉDURE

DE SAUVEGARDE

Jugement du 30 janvier 2025

SAS IMATIC EPINAL, 1 rue de Bezoufesse, 88000 Epinal, RCS Greffe d'Epinal 333 519 429. Travaux d'isolation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion et Scp Abitbol-Roussellet Représentée Par Me Joanna Roussellet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500565

SAS IMATIC, 34 route des Ecoles, 88100 Saint-Die-des-Vosges, RCS Greffe d'Epinal 505 580 548. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion et Scp Abitbol-Roussellet Représentée Par Me Joanna Roussellet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500566

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 28 janvier 2025

SARL ILDACTION, 15 Rue Général Fauconnet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 830 945 465. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500530

SAS SASU KURMEHAJ, 2 Place Jacques Prevert, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 950 832 923. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Février 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500532

SAS HAIR GOLD (HG), 64 TER Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 913 062 782. Coiffure. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500533

SARL ISO-CHAUFFE, 24 Route de Dijon, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 903 727 030. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500534

SARL BRIN D'ELEGANCE, 14 Rue Charrie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 982 759 896. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500535

SARL VOTRE CUISINE, 4 Route de Savigny, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 903 005 635. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Décembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500536

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

Jugement du 30 janvier 2025

SAS Groupe Morlot, 617 rue Division Leclerc, 88140 Contrexéville, RCS Greffe d'Epinal 885 172 296. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion et Scp Abitbol-Rousselet Représentée Par Me Joanna Rousselet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500561

SA MORLOT CONSTRUCTION, 617 rue Division Leclerc, 88140 Contrexéville, RCS Greffe d'Epinal 337 659 114. Travaux de charpente. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion et Scp Abitbol-Rousselet Représentée Par Me Joanna Rousselet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500562

SAS MORLOT METAL, 124 rue de l'Église, 88170 Houécourt, RCS Greffe d'Epinal 931 858 823. Travaux de montage de structures métalliques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion et Scp Abitbol-Rousselet Représentée Par Me Joanna Rousselet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500563

SEGUIN FRENCHIA Jimmy, 20 rue Georges Lavier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 804 276 376. Autres travaux d'installation n.c.a. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2500517

Jugement du 28 janvier 2025

SAS AJI DIGITAL, 14 Rue Paul Claudel, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 849 473 145. Edition de logiciels applicatifs. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2500513

SARL IPG, AVENUE Charles de Gaulle, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 493 105 886. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Août 2023 et désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2500531

SAS MOREL CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE, 310 Traverse de la Bourgade, 13400 Aubagne, RCS Greffe d'Aix-en-Provence 920 646 916. Travaux de charpente. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion et Scp Abitbol-Rousselet Représentée Par Me Joanna Rousselet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500564

SAS CREATION BOIS CONSTRUCTION FRANCE, 1 rue Jules Guesde, 59390 Lys lez Lanoy, RCS Greffe de Lille Métropole 922 739 693. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion et Scp Abitbol-Rousselet Représentée Par Me Joanna Rousselet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500567

SARL BIFI, 14 Rue de Champoran, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 424 472 777. Autre imprimerie (labeur). Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2500514

SAS LE DOMAINE DES PRES VERTS, 10 Et 12 Impasse des Prés Verts, Hameau de Pochey, 21230 Jouey, RCS Greffe de Dijon 798 127 361. Hôtels et hébergement similaire. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2500515

SARL ELDER CONSTRUCTION, ZA les Nouratons, 21490 Ruffey-lès-Echirey, RCS Greffe de Dijon 752 927 806. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2500516

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 28 janvier 2025

SAS TissueAegis, 14E Rue Pierre de Coubertin, Parc d'Activités Mirande, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 824 877 781. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500520

SAS JIP TOURS, 73 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 451 702 054. Activités des agences de voyage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500521

SAS AlterMatEco, 14 Rue de Romelet, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 904 226 321. Autres activités manufacturières n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500522

SAS CHOUETT'PARE-BRISE, 25 Rue de l'Arquebuse, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 852 403 112. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500523

SARL ANIBAT, 29 Rue Roger Salengro, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 452 726 904. Autres travaux de finition. AZZAM Abde, 36 rue Armand Thibaut, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 338 924 483. Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500524

SAS STRUCTURAL, ZA des Bruottées, 21200 Vignoles, RCS Greffe de Dijon 428 829 972. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500525

SARL DREAMNAILS, 3 Rue Louise Michel, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 829 865 971. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500526

SARL EPHESE MACONNERIE 21, 3 Boulevard Eiffel, Site Hoover, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 849 833 447. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500527

SARL TERRIER, 11 Rue du Château, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 481 211 555. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500528

SARL A LA BONNE VOTRE, 6 Place du Murger, 21190 Meursault, RCS Greffe de Dijon 842 206 468. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500529

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

TRIBUNAL DE COMMERCE EXTERIEUR

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

POWER SECURITE PRIVEE SAS

119, rue Michel Aulas - 69400 LIMAS. RCS VILLEFRANCHE-TARARE : 533 479 978. Etablissement secondaire à DIJON : 533 479 978 - 2012 B 1. Activité : sécurité surveillance et gardiennage pour le compte de particuliers, d'entreprises ou d'administrations.

Jugement du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE - TARARE en date du 30/01/2025 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500551

NORDEON DIJON SAS

5 boulevard Eiffel - 21602 LONGVIC CEDEX. RCS CHALON SUR SAÔNE : 797 386 760. Etablissement secondaire à DIJON : 797 386 760 - 2013 B 1137. Activité : L'industrie et le commerce de tous matériels appareils électriques mécanique ou autres.

Par jugement en date du 23/01/2025 le tribunal de commerce de CHALON SUR SAÔNE a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs. L2500559

LIQUIDATION JUDICIAIRE

VTR CÔTE D'OR

6-8, Rue de la Bastogne - 21850 SAINT APOLLINAIRE. RCS ORLÉANS : 898 284 492. Etablissement secondaire à DIJON : 898 284 492 - 2021 B 618. Activité : Tous types de travaux de construction, de confortation, de réhabilitation et de rénovation (notamment patrimoine existant, rénovation énergie, rénovation santé, etc.) sous quelque forme et par quelque moyen ou procédé que ce soit, sous quelque forme qu'ils se présentent, notamment : Maçonnerie, terrassement, forage, plâtrerie, carrelage, charpente, couverture, électricité, plomberie, chauffage, menuiserie, isolation.

Jugement du tribunal de commerce d'ORLÉANS en date du 15/01/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, et désignant liquidateur SELARL VILLA FLOREK en la personne de Maître Delphine FLOREK 54 rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS. Avec poursuite d'activité jusqu'au 24/01/2025. L2500549

TOGOO SUSHI

19, Rue Renaud de Bourgogne - 25200 MONTBÉLIARD. RCS BELFORT : 902 717 651. Etablissement secondaire à DIJON : 902 717 651 - 2021 B 1328. Activité : L'exploitation de stands dans la grande distribution et en grandes surfaces et autres locaux commerciaux consacrés à la fabrication et à la vente en temps réel de produits de type sushis maki wok nems salades et tous produits issus de la cuisine asiatique.

Jugement du tribunal de commerce de BELFORT prononçant en date du 22 Janvier 2025 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 Juillet 2023, désignant liquidateur Scp Daval Herodin 15, rue Louis Loucheur - BP 266 - 25205 MONTBÉLIARD.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2500550

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI POUR VOS PUBLICATIONS : JEUDI 16 HEURES
annoncelegale.jdp@legalnet.org

Yonne

MODIFICATION DE STATUTS

SJFC

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

ISAFRAN 76

Société Civile au capital de 1.600 Euros
Siège social : 14740 ROTS
2, Rue Lucien Frémont LASSON
442 801 924 RCS CAEN

Avis de transfert de siège social

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 17 décembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 2 Rue Lucien Frémont LASSON à ROTS (14740) au 5 Chemin de RICHEBOURG à PASSY (89510), et ce, à compter du 17 décembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société.

La société sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

Il est ici précisé que la société ISAFRAN 76 a pour objet :

- l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers,
- l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes.
- l'acquisition et l'exploitation de tous immeubles.

Sa durée est de 99 années à compter du 19/07/2002.

Ses associés sont :

- La société «FITELIA», Société par actions simplifiée au capital de 945.230 € dont le siège social est situé à Richebourg (89510) PASSY. Immatriculée sous le numéro 419 532 767 au RCS SENS,
- La société «FINOLEM» Société par actions simplifiée au capital de 3.000 €, dont le siège social est situé Richebourg - 89510 PASSY. Immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro d'identification 842.231.060, son gérant est Monsieur Thierry LEMAITRE, demeurant Ferme de Richebourg à PASSY (89510)

Pour avis, Le Gérant

L2500555

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

LDS GROUPE

LES CAPRICES DE JULIETTE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 500 Euros
Siège social : 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE
900 776 147 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Hadj BABA HAMED, demeurant 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2500631

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FINANCIA EXPERT

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

LE FOURNIL D'EPONA

Forme : SASU en liquidation
Capital social : 15.000 Euros
Siège social :

71 route d'Auxerre - 89380 APOIGNY
820 445 591 RCS Auxerre

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGE en date du 31/01/2025, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M^{me} Cindy PION dmt 24 route de Paris - 89380 APOIGNY et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée au RCS d'AUXERRE.

Le liquidateur.

L2500482

LDS GROUPE

LES CAPRICES DE JULIETTE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 500 Euros
Siège social : 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE
900 776 147 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 24 janvier 2025 au 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hadj BABA HAMED, demeurant 5 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2500636

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.

relationclient.jdp@legalnet.org

Réso Hebdo Éco

« Nous aimons le risque mais pas l'incertitude »

Interview. Dans un entretien accordé à l'association ResoHebdoEco, qui regroupe 26 titres de presse économique régionaux, Patrick Martin, président du Medef, se dit préoccupé par le fossé grandissant entre le débat politique et les réalités économiques dans notre pays.



Réso Hebdo Éco. Vous avez, dites-vous, une double lecture de l'année qui vient de s'écouler. Qu'elle est telle ?

♦ **Patrick Martin.** Une première plutôt positive. L'objectif de croissance défini par le gouvernement (1 %) est atteint et nous situe plutôt en tête du peloton européen. Dans le même temps, le marché de l'emploi a tenu si nous résonnons sur l'année. Mais nous avons aussi vu, au fil des mois, plusieurs indicateurs se dégrader. Nous avons un énorme 'warning' sur l'investissement des entreprises (-3,5 %). Rien que pour tenir la cadence de neutralité carbone à l'horizon 2050, il devrait s'élever à 40 Mds€ de plus chaque année. Pour cela, l'investissement global devrait progresser de plus de 10 % or ce n'est pas le cas. Et l'origine n'est pas le financement - les banques françaises ont augmenté leur crédit aux entreprises en valeur absolue - mais le manque de confiance dans l'avenir. La dissolution a été un coup de tonnerre pour tout le monde, les dirigeants en particulier. Nous aimons le risque, mais pas l'incertitude. Il est très clair que, compte-tenu de la confusion qui règne dans le paysage politique, beaucoup d'entre nous ont suspendu investissements et recrutement, ce qui pèse sur la croissance. Dès le mois d'août, j'ai alerté sur la situation en annonçant une récession au quatrième trimestre et une détérioration de l'emploi. Il faut urgemment que les politiques prennent conscience de la situation économique qui devient de plus en plus inquiétante.

♦ **Et génère la dégradation conjoncturelle actuelle ?**

♦ Il y a une dégradation conjoncturelle générale qui s'est confirmée au fil des mois, particulièrement pour les filières construction, automobile, industrie, et leurs métiers périphériques. Sous l'effet direct de décisions politiques inappropriées, tant au niveau de la France que de l'Europe (excès de réglementation, suppression ou non des moteurs thermiques...), nous avons 'sagouiné' ces secteurs. Seuls 250.000 logements ont été mis en chantier comme... en 1953 où l'on comptait 25 millions d'habitants en moins. De façon moindre, le bloc énorme de la consommation courante a souffert. L'effet facial lié à l'inflation a masqué la baisse des volumes car les chiffres d'affaires progressaient. Et maintenant que nous n'avons plus le cache-misère de l'inflation, nous voyons que la consommation



Patrick Martin, président du Medef.
Crédit : Romuald Meigneux.

courante, y compris alimentaire, n'a pas redémarré. Par ailleurs, des secteurs comme le digital ou l'ingénierie qui enregistraient une bonne progression en 2024, affichent désormais un ralentissement assez marqué.

Quant à l'augmentation des défaillances (plus de 67.000 en 2024 soit un niveau supérieur à 2009 et à 2010-2012) ce qui est plus préoccupant, c'est de voir apparaître l'industrie (sous-traitance automobile notamment) et le bâtiment (25 % des dossiers) parmi les filières concernées et surtout une taille d'entreprise plus importante (les effectifs touchés ont progressé de 25 %).

Nous étions sur une bonne dynamique depuis cinq ans : la France était le pays le plus attractif d'Europe en matière d'investissements directs étrangers, d'implantations ou d'extensions d'usines et le pays a été en mesure de créer 2,5 millions d'emplois malgré la covid et le choc énergétique lié à la guerre en Ukraine. Les entreprises françaises étaient parvenues à réduire significativement le taux de chômage. Elles s'étaient également rapprochées de la moyenne européenne en matière de fiscalité. Clairement cette dynamique s'est interrompue.

♦ **Mais là n'est pas votre seul motif d'inquiétude...**

♦ Nous sommes effectivement très inquiets sur l'état des finances publiques et les 1.000 milliards d'accroissement de la dette sur les quatre dernières années dont 50 % s'expliquent par le déficit des retraites. La stabilité gouvernementale et sociale a un prix, mais il ne faut pas qu'il soit excessif or ce qui se dessine dans le cadre des projets de loi de

finances est plus que préoccupant. Les entreprises vont supporter l'essentiel de l'effort. Soyons clairs : ce n'est pas l'effort en lui-même qui nous pose problème, mais sa charge (13 Mds€ de plus, via la surtaxe de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises, le taux sur les bénéficiaires qui va monter à 35 %...). Nous sommes préoccupés par le fossé grandissant entre le débat politique et les réalités économiques.

Nous avons par ailleurs déjà augmenté la contribution des entreprises de 0,15 à 0,25 % de la masse salariale cette année pour faire face aux engagements de l'AGS (*régime des garanties de salaires, qui prend en charge la rémunération des salariés dans les entreprises en procédures collectives. Ndlr*). C'est le régime le plus favorable d'Europe. Nous assumons nos responsabilités.

♦ **Quid de la réouverture du dossier retraites ?**

♦ Elle nous inquiète. Nous ne sommes pas indifférents au mauvais accueil réservé à la précédente réforme, mais cela n'enlève rien au fait qu'elle était déjà insuffisante pour équilibrer nos régimes de retraite. La remettre à plat, c'est recréer de la perturbation, s'exposer au risque ultime qu'elle soit vidée de sa substance et partir en terra incognita. Nos régimes sociaux sont à bout de souffle et ne se financent plus. Donc soit démocratiquement nous convenons que nous allons dégrader les prestations sociales, soit nous nous donnons les moyens de les maintenir dans la durée, ce qui impose de rééquilibrer financièrement ces régimes.

Nous sommes sous surveillance de l'Europe et des marchés financiers. La dette publique française est détenue à 54 % par des investisseurs étrangers qui peuvent partir du jour au lendemain. Le mépriser, c'est jouer avec le feu. La retraite, c'est un déterminant. Le risque d'un 'collaps' (effondrement) financier n'est pas nul. Nous allons probablement nous prêter au conclave, mais nous serons très alarmistes sur l'impératif d'équilibrer durablement ces régimes qui ont un impact sur le taux d'emploi et la croissance dans le pays. Il faut tout faire pour éviter un scénario à la grecque avec des baisses de 30 % pour les retraites ou de 20 % pour les salaires. Or les choix politiques courageux sont quasiment impossibles à prendre dans le contexte politique actuel. C'est notre grande inquiétude.

♦ **Niveau international, il semblerait que nous rentrions aussi dans une grande période d'incertitude ?**

♦ À travers le budget présenté en France, nous allons complètement à

contresens de ce que font quasiment tous les autres pays alors que l'Europe est en train de décrocher par rapport aux États-Unis et même la Chine. Plutôt que de prendre des mesures d'économie structurelle de dépenses publiques, le gouvernement va altérer les performances des entreprises et l'attractivité de la France. Nous ne sommes pas dans un monde fini et stable, mais compétitif. Les entreprises étrangères emploient 2,5 millions de salariés dans l'Hexagone et, globalement, 20 % des salariés français travaillent directement ou indirectement pour l'exportation. Cela aurait donc des effets très lourds si le commerce international se dégradait, notamment via l'établissement de barrières douanières. Mais ce qui se passe aujourd'hui aux États-Unis n'est que l'amplification de ce qui se passait déjà sous le mandat de Joe Biden et lors du premier mandat de Donald Trump.

♦ **Avec un effet d'aspiration de l'économie américaine ?**

♦ Fin 2023, il y avait 110 Mds€ d'épargne française investis simplement en bons du trésor américain. Aujourd'hui, ce sont 330 Mds€. Et là, il s'agit de l'épargne des Français !

Les dirigeants aussi investissent prioritairement outre Atlantique car la rentabilité est meilleure, l'énergie deux à trois fois moins chère, la fiscalité plus attractive et le marché en pleine croissance. Mais nous n'allons pas nous regarder 'crever'. Pour nous remuscler, nous voulons que ces données factuelles de compétition économique internationale soient prises en compte par nos décideurs publics.

♦ **Comment ?**

♦ Je suis raisonnablement optimiste s'agissant de l'Europe car, paradoxalement, l'élection de Donald Trump peut nous aider. Désormais, nous n'avons pas d'autre choix que de prendre des décisions. Il faut aller dans le sens de la simplification, parce que l'Europe est une machine à produire des normes. Nous attendons beaucoup de la loi dite "omnibus" qui vise à réduire les charges administratives et réglementaires pesant sur les entreprises européennes. Il y a une diplomatie économique très active de la part des patronats européens auprès de la Commission et du Parlement. Et cela donne des résultats car nous sommes totalement alignés sur la stratégie de compétitivité que se doit d'avoir l'UE. Nous rêvons que les mêmes causes produisent les mêmes effets en France. Il faut notamment tirer parti de l'épargne massive pour qu'elle serve avant tout à investir dans nos entreprises, encore faut-il que nous soyons

compétitifs et rentables.

♦ **L'accord sur le Mercosur a pourtant tendu la perception que nous avons sur l'intérêt d'un libre-échange "déréglementé" ?**

♦ Nous demeurons favorables aux traités commerciaux et au libre-échange, mais équitable. Pour le Mercosur, il faut probablement revisiter un certain nombre de clauses miroirs pour vérifier qu'il n'y aura pas de concurrence déloyale et que nos standards environnementaux seront respectés. Mais se priver, par principe, des opportunités qu'il présente, c'est se priver de croissance et d'emploi. Si l'Amérique du Nord se ferme pour partie, si la Chine aussi et que nous nous interdisions d'aller commercer avec des zones dynamiques comme l'Amérique latine, où allons-nous trouver notre business ? La France a un déficit commercial chronique et il faut y remédier. Oui, il faut des accords de libre-échange équilibrés. C'est valable pour le Mercosur, comme pour le CETA avec le Canada qui est ultra favorable à l'économie française. Ces sujets sont devenus complètement passionnés et instrumentalisés politiquement. Au final, nous finissons par perdre de vue l'intérêt collectif.

♦ **Qu'espérez-vous pour les entreprises françaises en 2025 ?**

♦ Prioritairement : la simplification d'autant que c'est politiquement assez indolore. Il a été chiffré par l'OCDE que la sur-réglementation en France, c'est-à-dire des normes qui ne servent à rien à part créer des contraintes supplémentaires, coûte 2 % du PIB soit 60 Mds€ !

L'énergie est aussi un autre sujet essentiel avec, au premier chef, le prix de l'électricité. Il y a des avancées, notamment dans les négociations avec EDF, et nous sommes relativement confiants. Mais un industriel ne décide pas de ses investissements du jour au lendemain. Il faut donc clarifier ce sujet, en veillant à aller dans le sens d'une meilleure compétitivité.

Enfin, il faut remettre à plat tout le financement de la protection sociale et renvoyer à la fiscalité une partie de ces charges sociales qui pèsent trop sur les entreprises et sur les salariés. Il faut redonner de l'oxygène aux dirigeants pour investir et redonner des marges de manœuvre pour revaloriser les salaires nets. Il faut trouver une solution alors que la situation politique ne réunit pas les conditions de décision aussi structurales qu'indispensables.

PROPOS RECUEILLIS
PAR HÉLÈNE VERMARE
(GROUPE ECOMEDIA) ET LAURENT
GARCIA (ECHO DU MARDI)
reso-hebdo-eco.com

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

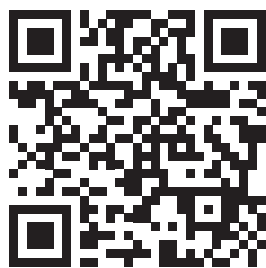
Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org- www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
LE JOURNAL DU PALAIS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Région BFC. Le relèvement, désormais voté, des plafonds d'exonération fiscale sur la transmission des terres agricoles va soulager les vignerons, souvent contraints de vendre les parcelles familiales faute de pouvoir faire face aux droits de mutation dans un contexte de pression foncière délirant.

Viticulture : le modèle bourguignon sauvé par la Loi de finances 2025



« C'est une énorme victoire ! »

En cette matinée du 6 février où le Sénat clôt définitivement les débats et entérine la Loi de finances 2025, Thiebaut Huber ne cache pas sa joie. Le président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) également trésorier de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'origine contrôlées (CNAOC) a de quoi être content : en révisant en profondeur les plafonds d'exonération fiscale sur la transmission des terres agricoles, le législateur vient en effet d'exaucer une demande de longue date des viticulteurs qui, assure Thiebaut Huber, va impacter « 85 à 90% des exploitations bourguignonnes ».

Concrètement, le texte - niché dans les dispositions dont a accouché le vendredi 31 janvier la Commission mixte paritaire (CMP) qui a précédé l'adoption par 49.3 à l'Assemblée nationale du budget 2025 - augmente les plafonds de l'exonération fiscale à 75% pour la transmission à titre gratuit de terres agricoles. Il est ainsi doublé de 300.000 à 600.000 € « à la condition que le bien reste la propriété du donataire, héritier et légataire pendant cinq ans » et passe de 500.000 € à 20 M€ dans le cas d'une propriété conservée pendant 18 ans. L'exonération est ensuite de 50% au-delà. Pour Thiebaut Huber, ce n'est pas moins que le modèle de transmission intra-familiale des vignobles qui vient ainsi d'être préservé ; tout particulièrement en Côte-d'Or et aussi dans le Chablisien, dont le foncier viticole est soumis à une pression de plus en plus insupportable.

LE CAS LVMH

Le chemin législatif a été long (voir encadré), mais il faut bien avoir conscience que ce texte est



Le Chablisien, dans l'Yonne, tout comme le parcellaire côte-d'orien, est soumis à des opérations de spéculation foncière qui écartent les familles exploitant les vignes depuis des générations. Crédit : JDP.



La vente, fin 2024, par le domaine Poisot Père & Fils d'une partie de son parcellaire au groupe LVMH, faute d'avoir pu s'acquitter des droits de mutation, a fait l'effet d'une bombe dans le monde viticole et a rappelé l'urgence de revoir la législation quant à la fiscalité sur la transmission des terres agricoles, alors que l'ensemble du vignoble de la Côte-d'Or mais aussi le Chablisien, doivent faire face à une explosion délirante du prix du foncier. Crédit : JDP.

une véritable révolution et un soulagement pour les familles de viticulteurs dont certaines étaient contraintes de se séparer de ses parcelles, parfois acquises au fil des générations, faute de pouvoir s'acquitter des droits de mutation. Le vignoble bourguignon (et au-delà) avait été secoué en fin d'année 2024 lorsque le domaine Poisot Père & Fils a, dans ce contexte, dû vendre une partie du domaine (1,3 ha) pour 15,5 M€ au groupe de luxe LVMH. L'exploitant avait à l'époque

témoigné dans le *Bien Public* qui avait révélé la transaction : « Nous restons exploitants de l'ensemble des vignes, le domaine n'a pas été racheté. Nous continuons à travailler sans aucune interférence, LVMH a juste acheté les terres qui appartenaient à ma famille, à cause des problèmes de succession. »

Cette affaire a été la goutte de Grand cru qui a fait déborder le vase et rappelé l'urgence de revoir la législation. Le sénateur de la Côte-d'Or François Patriat, à l'origine d'un amendement (voir ci-contre) qui a été repris quasiment terme pour terme par la CMP l'a reconfirmé lors d'un point presse à la Cité des Climats et des vins ce 6 février : « Il fallait vraiment que soit prise en compte la réalité économique de ce que représente la vigne aujourd'hui et les risques que notre pays perde ses plus beaux joyaux parce que la contrainte fiscale est trop élevée. Donc l'idée était de dire il faut à tout prix que le verrou fiscal saute. Il faut revoir le régime des successions, je crois qu'on pourrait le revoir globalement dans ce pays ! Mais il y avait particulièrement urgence dans le monde de la vigne. »

Emmanuelle de Jesus

D'un amendement (chahuté) à la Loi de finances

Conclusive ce vendredi 31 janvier, la Commission Mixte Paritaire (CMP) a repris les termes de l'amendement déposé en novembre 2024 par les sénateurs François Patriat (Côte-d'Or) et Jean-Baptiste Lemoyne (Yonne), concocté avec le concours de la CNAOC, qui remplace le principe un temps évoqué, d'un pacte Dutreil (exonération dans le cadre d'une transmission d'entreprise) élargi aux vignobles. François Patriat raconte : « Je me suis saisi de cet amendement au Sénat avec Jean-Baptiste Lemoyne, on l'a porté en séance publique tous les deux, il a été adopté, le gouvernement a donné un avis favorable, on était très content, tout ça allait bien se passer. Là, on a crié victoire un peu vite parce qu'on n'imaginait pas que le budget serait censuré, que le gouvernement allait tomber. Donc quand le gouvernement Barnier tombe, on est repartis très inquiets... Mais quand le gouvernement a été nommé, il se trouve que je connaissais depuis longtemps le ministre de l'économie et des finances (Éric Lombard, Ndlr). Il me dit : " Je ne suis pas hostile, tu vois avec Bayrou ". Et l'amendement est conservé ! Alors là paradoxalement nouvelle difficulté : c'est du Sénat qu'elle vient ! Le rapporteur du budget me dit " mais qu'est-ce que c'est que cet amendement pour les riches ? " J'ai dû le convaincre qu'il ne s'agissait pas des riches, mais de sauver la viticulture. Ils ont eu une réunion au groupe Les Républicains où je fais passer ma demande. J'ai vu les trois présidents du groupe central au Sénat pour dire : " Cet amendement, moi j'en fais la seule demande au-delà de ce qui a déjà été négocié tant avec la droite qu'avec la gauche "... et l'amendement a été maintenu dans le texte de la CMP. J'ai quand même attendu avec un peu d'appréhension hier après-midi (mercredi 5 février, Ndlr) le résultat de la censure. »

Tendance. Une étude commandée par La Plate-Forme Automobile, qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière, met en évidence les réticences de deux-tiers des Français vis à vis du tout électrique.

Électrique : scepticisme et attentisme

Pour l'Europe et le nouveau commissaire français, Stéphane Séjourné, aucun doute n'est permis : l'avenir de la voiture sera électrique ou ne sera pas. Circulez, il n'y a rien à voir. Même alignement coté État : c'est le tout électrique ou rien. Une position rigide éloignée, c'est un euphémisme, des constats faits par les professionnels du secteur et de ceux qui, *in fine*, ont les clés de la décision : les clients. Pour le moment, une large majorité d'acheteurs potentiels est sur la réserve. C'est ce qui ressort d'une étude, réalisée à l'initiative de La Plateforme Automobile, dirigée par Luc Chatel, l'ancien ministre de Nicolas Sarkozy.

À tout juste dix ans de l'abandon définitif des moteurs thermiques, les Français sont pour le moins dubitatifs sur l'efficacité de la transition énergétique pour lutter efficacement sur le réchauffement climatique. Seulement 43% des personnes interrogées par l'Institut CSA estiment que la voiture électrique constitue une réponse satisfaisante. Ce qui signifie que plus de la moitié des Français n'y croient pas !

Selon l'étude de La Plateforme Automobile, près de 70% estiment que l'arrêt de la production des voitures thermiques aura des effets négatifs pour l'industrie automobile nationale et pour les consommateurs. Inutile de leur faire le coup de « la pédagogie », vieille ficelle effilochée qu'on ressort à chaque problème : 78% ont très bien compris les tenants et les aboutissants des nouvelles règles.

De façon globale, près de la moitié des Français (48%) exprime une défiance certaine vis à vis de la voiture électrique. L'Institut CSA a classé les personnes interrogées en cinq grandes catégories. Aux deux extrémités, on retrouve d'un côté les « électro-allergiques », 11% manifestant un rejet résolu pour les véhicules à batterie et de l'autre les « électro-enthousiastes », 16% affichant une opinion positive vis à vis des 100% électriques. Au total, ils représentent un gros quart des Français.

DES DOUTES ET PEU DE CERTITUDES

Plus d'un tiers (37%) des sondés se retrouve dans le camp des « électro-sceptiques ». C'est le groupe principal. Ils sont, dixit l'institut CSA « attachés à leur voiture et à la liberté qui s'y attache ». Pour

eux, « la voiture électrique n'a pas de perspective viable et l'enjeu serait de concevoir des véhicules thermiques moins polluants ». La deuxième catégorie en pourcentage (25%) est celle des « électro-prudents ». Pas opposé à la voiture électrique sur le principe, ils préfèrent toutefois attendre avant de franchir le pas. Des prix de vente plus bas ? Des points de recharge en nombre suffisant ? Une autonomie plus importante ? Avec deux attentistes sur trois, inverser la tendance ne sera pas une chose aisée. Enfin, les « détachés du volant » (11%) ne se sentent pas concernés par le sujet. Sans doute des habitants des métropoles disposant de solutions alternatives à la voiture.

Élément inquiétant pour l'industrie automobile nationale, contrainte et forcée à l'électrification massive : par rapport à une étude de 2019, réalisée par l'Observatoire de l'automobile Cetelem, l'opinion des Français sur la voiture électrique a évolué négativement en cinq ans. Cela se traduit par des chiffres d'immatriculations qui marquent le pas malgré une offre de plus en plus abondante qui aurait dû entraîner mécaniquement une poussée des ventes au lieu d'une part de marché stagnante.

En 2030, les normes européennes CAFE (Corporate Average Fuel Economy) de limitations des émissions de CO2 ne pourront être respectées qu'à la seule condition d'immatriculer au moins 50% de voitures neuves exclusivement électriques sur le marché français. En 2024, le seuil des 17% n'a pas été atteint et le ralentissement de la progression rend cet objectif irréaliste. D'autant que dans le même temps, l'État ne cesse de réduire les incitations fiscales pour accompagner la transition énergétique. Dès que ce soutien artificiel mais indispensable fléchit ou s'arrête, la courbe des ventes plonge. On l'a vu en Allemagne notamment où le marché électrique s'est effondré. On commence à le constater en France. Confirmation : 77% des sondés affirment que sans aides, ils renonceraient à opter pour un modèle électrique.

Comment convaincre la masse des « électro-sceptiques » et les « électro-prudents » ? Impossible de contraindre les Français à acheter des voitures trop chères ne répondant pas à leurs besoins. On en est là avec plus de questions que de réponses.

Dominique Marée



De façon globale, près de la moitié des Français (48%) exprime une défiance certaine vis à vis de la voiture électrique. Ils estiment plutôt que l'avenir est à des voitures thermiques moins polluantes. Crédit : Freepik.

Marché. Luca de Meo, le patron de Renault, a jeté un pavé dans la mare en affirmant récemment que les tarifs des voitures électriques ne baisseraient pas. Bien au contraire.

Le fantasme de la voiture électrique pas chère

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, c'est bien connu. Cela fait des années que l'on nous berce d'illusion avec la baisse des prix de vente des voitures électriques. C'est vrai à la marge pour une petite part d'entre elles - des citadines à l'autonomie limitée - mais cela se révèle inexact si on recherche une familiale de gamme moyenne. La différence avec un modèle thermique tourne toujours autour de 30 à 40%. Et ce n'est pas la réduction des aides, voire leur disparition pour les clients des classes moyennes supérieures qui va arranger les choses sur le marché français où les 100% électriques ont marqué le pas en 2024.

Luca de Meo, le PDG de Renault, a pointé dans une récente interview à un journal flamand une autre cause contribuant non seulement à pérenniser mais à accentuer leur prix : la multiplication des réglementations européennes. Luca de Meo en a compté de huit à douze d'ici 2030. D'un côté, les institutions européennes font le forcing pour imposer

les voitures électriques vis à vis desquelles les clients restent en majorité frileux. De l'autre, elles mettent en place un carcan de plus en plus contraignant chaque année dont le premier résultat est de rendre les 100% électriques toujours plus chères à l'achat. Luca de Meo estime que cette hausse des tarifs pourrait atteindre jusqu'à 40% d'ici la fin de la décennie. Autrement dit, rendre les modèles électriques totalement inaccessibles pour la plupart des clients.

Dans le même temps, l'Europe promet des amendes de plusieurs milliards d'euros aux constructeurs ne respectant pas un niveau moyen d'émissions, seulement atteignable à condition de réaliser 25% de ventes d'électriques dès cette année. Un pourcentage irréaliste. Pour y échapper, les marques envisagent de réduire la production de leurs voitures thermiques et d'augmenter leurs tarifs de façon à préserver leurs résultats financiers. Des thermiques encore plus chères ou des électriques toujours hors de portée : cela ressemble à une impasse.



Le tout sous le regard gourmand des constructeurs chinois qui ont le quasi monopole des batteries et lorgnent sur le gros gâteau du marché européen.

D.M

Normes. Pour éviter les délirantes pénalités financières promises par l'Europe aux constructeurs ne respectant pas les seuils maximum d'émissions, l'industrie automobile s'organise.

« Pool CO₂ » : petits arrangements entre amis

La norme Cafe (Corporate Average Fuel Economy) en place depuis le 1er janvier impose aux constructeurs automobiles une moyenne d'émission de CO₂ de 81g/km (-15% par rapport à 2024) pour l'ensemble de la gamme d'une marque, tous types d'énergie confondus. Un seuil intenable concrètement pour la quasi-totalité des acteurs du marché européen. À quelques exceptions près, tels Tesla qui ne commercialise que des voitures exclusivement électriques et, dans une moindre mesure, Volvo dont l'électrification généralisée lui permet de passer entre les gouttes. Pour les autres, il leur faudrait d'ici la fin de l'année monter à 25% les ventes de voitures à batterie. Totalement irréaliste quand on sait qu'en France, par exemple, le seuil des 17% n'a pas été atteint en 2024 et que le mois de janvier a confirmé la stagnation des immatriculations 100% électriques. À l'échelon du continent, elles n'excèdent pas 13%. Quasiment deux fois moins que le seuil requis.

FLEXIBILITY... ET RIEN AU-DELÀ

Pour le moment, les tentatives d'assouplir les règles sont restées vaines, même si au niveau de la Commission européenne, la notion de « flexibilité » a été évoquée il y a quelques jours. Presqu'unaniment, l'ensemble des constructeurs a réclamé un report de cette norme à l'exception de Stellantis, Carlos Tavares refusant de s'associer à cette demande. Depuis, le patron du Groupe franco-italo-germano-américain a été brutalement sorti du jeu...

Cet indispensable retour à la réalité du marché est vital pour l'industrie automobile européenne car dans le cas contraire, ce sont des milliards d'amendes qui sont promis aux constructeurs. Les chiffres sont vertigineux et pourraient atteindre selon une estimation du cabinet Alix Partners jusqu'à 50 Mds € d'ici 2029. L'association des constructeurs européens d'automobiles l'a évaluée à 15 Mds € pour la seule année 2025. À raison de 95€ d'amende par gramme supplémentaire par voiture immatriculée, l'addition grimpe très vite. Des marques comme Renault ou Peugeot pourraient voir leur rentabilité malmenée et leur avenir compromis à moyen terme. Cela au moment où l'état de l'industrie automobile chinoise se resserre sur le Vieux Continent.



LES CONSTRUCTEURS ORGANISENT LA RIPOSTE

En attendant un éventuel infléchissement de la Commission Européenne, les constructeurs ne sont pas restés les bras ballants et ont commencé à organiser une riposte ciblée. Elle prend la forme de la création de « pools CO₂ ». À commencer par Tesla qui

avait déjà été à l'initiative d'un premier pool réunissant plusieurs marques du groupe Fiat-Chrysler. Le système est simple et reprend le principe du « crédit carbone », bien connu dans l'industrie. Grosso modo, les producteurs vertueux dont les émissions se situent en dessous du seuil défini disposent d'un crédit qu'ils peuvent revendre à ceux qui polluent davantage pour leur éviter des pénalités. Entre 2019 et 2024, Tesla avait accumulé environ 9 Mds \$ de revenus.

Cette fois, Tesla a élargi son offre à l'ensemble du Groupe Stellantis qui compte notamment dans son porte-feuille Peugeot, Citroën, Fiat, Alfa Romeo, Chrysler, Jeep et Dodge. Le numéro un mondial Toyota devrait les rejoindre, tout comme Ford, Mazda ou

Subaru. Selon une analyse, ce petit commerce tout à fait légal devrait permettre à Tesla d'engranger un milliard d'euros cette année.

Un autre « pool CO₂ » a été créé par Mercedes à l'initiative de son actionnaire chinois, le Groupe Geely, propriétaire notamment de Volvo. Ce groupe qui possède également Smart et Polestar, deux marques diffusant des modèles 100% électriques, dispose de crédits carbone abondants auxquels contribue Volvo dont les ventes de voitures à batterie représentent près du quart de sa production. Au total, 300 M€ devraient rentrer dans les caisses du groupe, Mercedes réglant la facture à son actionnaire chinois. Un tour de passe-passe comptable permettant d'éviter les pénalités. D'autres « pools CO₂ » sont

en voie de constitution et devraient voir le jour à court ou moyen terme. Une riposte généralisée à une technocratie européenne déconnectée de la réalité industrielle automobile et qui tente d'imposer ses diktats aux acheteurs européens de voitures neuves.

Morale de l'histoire : le montant des amendes abondant les caisses de l'Europe sera très limité et les émissions de CO₂ ne reculeront pas à la hauteur des seuils exigés. Un coup d'épée dans l'eau.

Dominique Marée



Antoine Tracqui. Ce Bisontin, médecin légiste ayant notamment travaillé sur de célèbres affaires impliquant des tueurs en série comme Plumain et Bodein ou encore sur le féminicide d'Alexia Daval, vient de publier le deuxième tome de sa série de BD intitulée « Autopsie ».

Planches anatomiques



Antoine Tracqui est arrivé au baccalauréat sans savoir quoi faire de sa vie : « *J'ai fait mon choix en cinq minutes sur un coup de tête* », avoue-t-il. Les ressorts de son subconscient en mode automatique le conduisent alors sur les bancs de la faculté de médecine de Nice, où ses parents commerçants ont déménagé de Paris quand il avait 11 ans. Rien ne le prédisposait à suivre cette voie, souvent dynastique, mais dès les premières heures de cours, il sait qu'il a trouvé son Graal : « *J'ai obtenu ma première année de premier coup. J'avais une vraie passion pour les parties théoriques et scientifiques de la médecine. Une appétence qui s'est confirmée avec les différents stages qui jalonnent le parcours universitaire. Je me suis vite rendu compte que l'aspect soin me faisait moins vibrer. J'ai alors pensé à me diriger vers la radiologie ou la biologie médicale* », raconte-t-il. Tout bascule cependant lors d'une expérience en médecine légale alors qu'il est interne. Il se sent de suite chez lui devant les tables d'autopsie avec « *ce petit plus exaltant dans le dialogue que l'on entretient avec les magistrats et les enquêteurs* ». L'objectif est alors pour le jeune homme de se former à cette discipline « *chez les meilleurs* ».

DE LA BLOUSE À LA PLUME

Il va ainsi accomplir l'essentiel de sa carrière hospitalo-universitaire à l'Institut de médecine légale de Strasbourg (IMLS), avec la double qualification de médecin légiste et de toxicologue analyste. En 2005, il prend la direction du laboratoire de toxicologie judiciaire de l'IMLS et en 2013, il est nommé professeur des universités-praticien hospitalier. Ses travaux de recherche portent notamment sur le développement de méthodes d'analyse toxicologique et sur l'évaluation des prélèvements non conventionnels (cheveux, vêtements, larves d'arthropodes, viscères putréfiés, os...) pour les investigations toxicologiques réalisées. Cette même année, il sort aux éditions Critic son premier roman, *Point Zéro*. Un techno-thriller, genre ordinairement monopolisé par les écrivains anglo-saxons tels que Clive Cussler et Michael Crichton. « *J'avais cette envie d'écrire en moi depuis mon plus jeune âge. Réticent au passage à l'acte, je me gavais de lectures de toutes sortes, BD, romans, thrillers... jusqu'à atteindre une masse critique qui me ferait franchir le pas* ». Ce premier essai est salué par la



Le deuxième tome d'Autopsie *Bloody Sunday* est sorti en librairie le 29 janvier aux éditions Ozymore. Son scénariste Antoine Tracqui a dédié ce nouvel opus le samedi 8 février, à partir de 15 heures, chez BDFugue à Besançon. Crédit photo : JDP.

critique et remporte le prix « Révélation » des Futuriales 2014. Il sera suivi de deux suites *Mausolée* (2015) et *Lune de glace* (2020). Côté carrière, un poste de chef de service de médecine légale

« La BD, c'est très plaisant, je mets deux mois à trois mois pour écrire un scénario, alors que pour un roman, c'est plutôt deux ans. Et en plus, c'est un travail d'équipe »

à Besançon se libère « *une opportunité assez rare dans le métier où des successeurs sont souvent formés au sein des établissements* ». En 2020, il quitte ses fonctions pour se consacrer pleinement à sa carrière littéraire. « *J'ai toujours gardé un pied dans la profession en officiant deux à trois fois par mois à l'Institut médico légal de Paris qui concentre un quart des autopsies nationales. Je réalise trois à cinq autopsies le matin, essentiellement des pendus, des suicides et des accidents de métro et l'après-midi,*

je tape les rapports d'autopsie », décrit celui qui est intervenu dans plusieurs procédures criminelles médiatisées, comme la catastrophe aérienne du mont Sainte-Odile, les affaires Plumain, Bodein surnommé Pierrrot le fou « *de vrais serial killers comme on en voit dans les polars américains* », Narumi Kurosaki, Jonathan Daval, mais aussi les attentats terroristes perpétrés à Paris les 7 janvier et 13 novembre 2015. Quand à la BD, Antoine Tracqui y goûte pour la première fois lorsque Jean-Luc Istin des Éditions Soleil, qui a lu son premier roman, le contacte pour scénariser le tome 7 de la série Oracle. Intitulé *Le Clairvoyant*, l'album dessiné par Lucio Leoni et Emanuela Negrin, publié en 2016, s'intéresse à la mythologie grecque. « *J'ai tout de suite accroché à cet exercice qui s'avère beaucoup moins solitaire que l'écriture d'un roman. On est en connexion permanente avec le dessinateur, dans un jeu de ping pong très stimulant* ». Il poursuit avec des robots extraterrestres sur le tome 9 de la série Androïdes (*Le Berger*), dessiné par Sylvain Ferret et publié en 2021, toujours chez Soleil. En 2023, il rejoint les Édi-

tions Ozymore. On lui demande alors d'écrire des histoires parlant de son métier : « *Jusqu'ici, je m'étais toujours montré réticent à prendre ce chemin. Je voulais que l'écriture reste un exutoire à mon quotidien, mais en même temps cela me titillait quand même* ». C'est comme ça que le concept d'*Autopsie* voit le jour. « *Dans le cahier des charges je dois raconter une histoire avec une ou plusieurs autopsies réalisées par un*

1961

Naissance le 16 mai à Saint-Germain-en-Laye.

2005-2013

Est directeur du laboratoire de toxicologie judiciaire de l'IMLS.

2013

Publie son premier roman, *Point Zéro*.

2016-2020

Dirige le service de médecine légale du CHU de Besançon.

2024

Signe le scénario du premier opus de la série de BD *Autopsie*.

médecin légiste qui change à chaque tome. J'ai le choix de l'intrigue, du lieu et du registre : polar, SF, thriller...) ». Le premier tome, *Le sacrificateur*, dessiné par Francesca Follini et Paolo Antiga, paraît le 9 octobre 2024. Il met en scène, façon *Seven*, un jeune médecin légiste qui enquête sur une série de meurtres rituels atrocement mis en scène dans la froidure des forêts suédoises. Quand au tome 2, *Bloody Sunday*, qui vient de sortir, il propulse le héros, dessiné par Jean Diaz au sein d'une famille mafieuse dysfonctionnelle de Chicago. « *J'ai pensé mon personnage principal pour qu'il soit haï par 100 % des lectrices* », s'amuse Antoine Tracqui qui reconnaît apprécier la grande liberté que lui accorde la maison d'édition. « *Le troisième tome, Retour à Innawangan, se déroulera en Australie avec un médecin légiste aborigène. En parallèle, j'ai commencé à écrire le tome 9 de la saga West Fantasy qui transporte elfes et autres orques dans un western. Et je peux d'ores et déjà annoncer qu'une seconde saison d'Autopsie est en préparation, la série ayant rencontré un vrai succès* ».

FREDERIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

